

# Le colonel Jacques Hogard et le génocide des Tutsi

Jacques Morel

22 mai 2013, v2.1

Né en 1955, le lieutenant-colonel Jacques Hogard est le fils du général Jacques Hogard, qui, au cours de la guerre d'Indochine, conçoit avec le colonel Lacheroy la doctrine de la guerre révolutionnaire, qu'ils appliqueront en Algérie.<sup>1</sup> Son père participe au putsch des généraux en 1961. En 1990, il est à l'état-major de l'armée de terre.<sup>2</sup> Officier du 2<sup>e</sup> REP de la Légion étrangère, il est stationné à Djibouti. En 1994 il commande le groupement Sud Turquoise, formé de troupes de la Légion. Il fait ensuite partie du Commandement des opérations spéciales (COS) et quitte l'armée en 1999. Il crée Épée, un cabinet d'intelligence économique.<sup>3</sup> Il est promu officier de la Légion d'honneur avec traitement le 11 mai 2009. Il a été entendu à huis clos par la Mission d'information parlementaire le 17 juin 1998. Le compte rendu de son audition n'a pas été rendu public.

## 1 Une connivence idéologique avec les auteurs du génocide

Dans son livre « *Les larmes de l'honneur* », Jacques Hogard accuse le FPR d'avoir abattu l'avion du président hutu du Rwanda avec un missile SAM 16 et d'avoir laissé faire le massacre des Tutsi.<sup>4</sup> Il répète l'histoire inventée par les explorateurs et missionnaires européens sur les « *deux races principales* », dont les Tutsi « *d'origine hamitique et nilotique* » qui « *constituent pendant cinq siècles l'aristocratie rwandaise* ». <sup>5</sup> Il partage l'idéologie des auteurs du génocide quand, avec son ami le sous-préfet Théodore Munyamgabe, accusé de participation au génocide, il dénonce « *le joug féodal des Tutsi* ». <sup>6</sup>

Il ne cache pas sa proximité avec le général Gratien Kabiligi, chef opérations (G3) des FAR dont il a « *éprouvé l'honnêteté, le courage et l'énergie farouche.* » <sup>7</sup> C'est ce G3 FAR qui déclare quinze jours avant l'attentat du 6 avril 1994, lors

---

1. G. Périès, D. Servenay [11, p. 42].

2. Interview de Jacques Hogard, Radio Nostalgie, 20 février 2006.

3. G. Périès, D. Servenay [11, p. 352].

4. J. Hogard [7, pp. 21, 55].

5. *Ibidem*, p. 50.

6. *Ibidem*, pp. 16, 49-50.

7. J. Hogard [7, p. 48].

d'un dîner chez le colonel Vincent, chef de la coopération technique militaire belge (CTM), que « *si Arusha était exécuté, ils étaient prêts à liquider les Tutsis.* »<sup>8</sup> Le général Kabiligi a été acquitté par le TPIR, mais ces propos qu'il a tenus devant deux officiers belges, dont son conseiller, le lieutenant-colonel Jacques Beaudoin, sont indubitables.

## 2 Commandant du groupement Sud Turquoise

Le lieutenant-colonel Jacques Hogard commande le groupement Sud Turquoise (Cyangugu) du 29 juin au 21 août 1994.<sup>9</sup> Dans cette région, il n'y a eu aucun combat, l'armée du FPR n'y est jamais parvenue. Pourtant il y a eu énormément de victimes tutsi, tuées en tant que tutsi, dès le 7 avril 1994. Toute l'organisation de l'armée, de la gendarmerie, de l'autodéfense civile, des milices n'a eu qu'un objectif, le génocide des Tutsi.

Le groupement Sud Turquoise est formé de troupes de la Légion. Il comprend :<sup>10</sup>

1. Un état-major, l'EMT Sierra, ainsi composé :
  - capitaine Bruno Guibert, adjoint « opérations » ;
  - capitaine Georges Le Menn, second officier « opérations » ;
  - lieutenant-colonel Jean-Louis Laporte, commandant en second, et adjoint logistique ;<sup>11</sup>
  - capitaine Bernard Gondal, chef du bureau de renseignement.<sup>12</sup>

Deux officiers assistants militaires techniques (AMT) en poste à Kigali en avril, les commandants Dominique Chamot et Fargues, constituent le « précieux détachement de liaison (DL) auprès des autorités et des forces armées rwandaises ». <sup>13</sup> Un aumônier, le père Richard Kalka, est affecté au groupement.<sup>14</sup>

2. La 1<sup>re</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> Régiment étranger d'infanterie (REI), commandée par le capitaine Franck Nicol.<sup>15</sup> Son PC domine le camp de Nyarushishi qu'il est chargé de protéger. Il faut noter que la 1/2 REI arrive le 27 juin à Bukavu avant celle de Hogard.<sup>16</sup> Elle est alors placée sous

8. Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge [13, 1-611/7, section 3.3.3.11, p. 334] <http://www.francegenocidetutsi.org/SenatBelgique-r1-611-7p334.pdf> ; Rapport de la commission Kigali, 1-611/12, Exposé du Lt Col B.E.M. Beaudoin – CTM, p. 78. <http://www.francegenocidetutsi.org/SenatBelgique-r1-611-12p78.pdf>

9. Jacques Hogard arrive le 29 juin à Goma et le 30 juin à Cyangugu où il relève le colonel Rosier. Cf. J. Hogard [7, pp. 13, 34]. Auditionné le 17 juin 1998 par les députés, Jacques Hogard est présenté comme chef du groupement Sud-Turquoise du 22 juin au 21 août. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [12, Tome II, Annexes, p. 17].

10. J. Hogard [7, pp. 28-30].

11. B. Lugan [9, pp. 219, 220, 223].

12. B. Lugan [9, p. 249] ; J. Hogard [7, pp. 29, 65] ; G. Périès, D. Servenay [11, p. 325].

13. J. Hogard [7, p. 90].

14. J. Hogard [7, p. 107] ; J. Ndorimana [10, p. 103].

15. B. Lugan [9, p. 219].

16. B. Lugan [9, p. 217-219]. Képi blanc dit qu'elle se regroupe sur la plateforme de Goma le 28.

le commandement du colonel Rosier. Hogard arrive le 29. Il déclare à Lugan : « *Dès mon arrivée à Bukavu, je prends le commandement du 2e REI déjà à Nyarushishi.* »<sup>17</sup> Képi blanc écrit « *placée aux ordres du COS, elle prend en compte le camp de réfugiés tutsis de Nyarushishi.* »<sup>18</sup>

Le capitaine Guillaume Ancel du 68<sup>e</sup> Régiment d'artillerie d'Afrique (68e RAA) est en poste à la base de Kamembe.<sup>19</sup>

3. La 3<sup>e</sup> compagnie de la 13<sup>e</sup> demi-brigade de Légion étrangère (DBLE) est commandée par le capitaine Daniel Bouchez.<sup>20</sup> Elle arrive de Djibouti le 29 juin à Goma et se rend à Bukavu par la piste. Son PC est dans l'usine à thé de Gisakura.<sup>21</sup>
4. Le groupement CRAP du 2<sup>e</sup> REP aux ordres du lieutenant Didier Raoul.<sup>22</sup> Ce groupement est remplacé fin juillet par celui du 35<sup>e</sup> RAP.<sup>23</sup>

Un contingent de Tchadiens sera placé aussi sous le commandement du lieutenant-colonel Hogard.

Celui-ci arrive le 29 juin à Goma et le 30 à Cyangugu. Il accompagne ce jour-là le colonel Rosier à Bisesero.<sup>24</sup> À Cyangugu, il relève le détachement du 1<sup>er</sup> RPIMa, qui, avec les autres groupes COS, va arrêter l'avance du FPR devant Gikongoro.

Son QG est sur l'aéroport de Kamembe à Cyangugu mais aussi sur l'aéroport de Kavumu au nord de Bukavu, donc au Zaïre.

La 3/13 DBLE établit un « verrou stratégique » contre le FPR à Kitabi sur la route de Gikongoro à la lisière est de la forêt de Nyungwe.<sup>25</sup>

Des éléments de la 1/2 REI, le groupe mortier en l'occurrence, sont aussi envoyés en lisière de la forêt de Nyungwe en renforcement de la 3/13 DBLE.<sup>26</sup>

Par conséquent, la mission du colonel Hogard d'arrêter le FPR le conduit à pactiser avec les auteurs du génocide. Il rencontre entre autres le général Gratiem Kabiligi, chef des opérations des FAR, qui est originaire de Cyangugu. Il dit qu'il refuse au nom de sa neutralité de donner les armes que Kabiligi lui demande.<sup>27</sup>

17. *Ibidem*, p. 220.

18. Képi blanc, N° 549, octobre 1994, page 6 du cahier spécial « Ruanda » de 8 pages <http://www.francegenocidetutsi.org/KepiBlanc549.pdf>

19. Christophe Deroubaix, *A Cyangugu, j'ai ressenti l'angoisse du lendemain*, L'Humanité, 1<sup>er</sup> août 1994 <http://www.francegenocidetutsi.org/DeroubaixCyangugu1erAout1994.pdf> ; Témoignage de Luc Pillionnel à la commission Mucyo, 14 juin 2007 [4, Annexes, p. 143]. <http://www.francegenocidetutsi.org/PillionnelMucyo14juin2007.pdf>

20. Éric Micheletti *Les bérets verts de la Légion sur les collines du Rwanda*, Raids, n° 101, p. 16.

21. Gisakura est à l'est de Kamembe et à l'ouest de la forêt de Nyungwe. Cf. Képi blanc, n° 549, octobre 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/KepiBlanc549.pdf>

22. B. Lugan [9, pp. 224, 249] ; J. Hogard [7, pp. 30, 96].

23. Képi blanc, n° 549, octobre 1994 <http://www.francegenocidetutsi.org/KepiBlanc549.pdf> ; B. Lugan [9, p. 224].

24. J. Hogard [7, p. 39].

25. Raids, n° 101, p. 16 ; F. Luizet, Le Figaro, 5 juillet 1994.

26. Képi blanc, *ibidem*.

27. J. Hogard [7, p. 46].

### 3 La zone humanitaire n'est sûre que pour les auteurs du génocide

La Résolution 929 du Conseil de sécurité des Nations unies, rédigée par la France, est très ambiguë puisqu'elle ne parle pas de génocide et spécifie que l'opération Turquoise, qu'elle autorise, devra être « *menée de façon impartiale et neutre* ». <sup>28</sup> Mais elle précise néanmoins que c'est une opération « *visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda* ». L'opération agira sous chapitre VII, donc aura le droit d'utiliser la force, contrairement à la MINUAR dirigée par le général Dallaire. De plus, contrairement à ce dernier, le commandement de l'opération Turquoise pourra décider de l'usage de la force sans avoir à attendre l'accord de l'Onu à New York.

Lorsque le 6 juillet 1994 le Conseil de sécurité accuse réception de la lettre de Jean-Bernard Mérimée l'informant de la création de la « Zone humanitaire sûre », <sup>29</sup> la France devient la seule détentrice de l'autorité dans cette zone.

Comment les chefs des groupements Turquoise vont-ils exercer toutes leurs prérogatives ? Leur action s'exerce dans le cadre de directives émanant de la hiérarchie militaire aux ordres du gouvernement français, qui, pour ce que nous connaissons de ces directives secrètes, ordonnent :

- de permettre aux autorités locales de rétablir leur autorité comme le spécifie l'ordre d'opération Turquoise :

- AFFIRMER AUPRÈS DES AUTORITÉS LOCALES RWANDAISES, CIVILES ET MILITAIRES NOTRE NEUTRALITÉ ET NOTRE DÉTERMINATION À FAIRE CESSER LES MASSACRES SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE CONTRÔLÉE PAR LES FORCES ARMÉES RWANDAISES EN LES INCITANT À RÉTABLIR LEUR AUTORITÉ. <sup>30</sup>

Étant donné que les autorités locales en place fin juin ont toutes organisé le génocide, les responsables réticents ou opposés ayant été éliminés, cet ordre enjoint aux militaires français de collaborer avec les responsables des massacres. La phrase « affirmer notre détermination à faire cesser les massacres sur l'ensemble de la zone contrôlée par les Forces armées rwandaises » exprime bien qu'il s'agit d'un vocabulaire à employer au niveau de la communication officielle. La règle de comportement sera d'« affirmer notre neutralité ». Il en découle que les chefs militaires français n'auront pas à démettre ces autorités de leur fonction, encore moins à les arrêter.

28. ONU, S/RES/929 (1994). <http://www.francegenocidetutsi.org/94s929fr.pdf>

29. Ministère des Affaires étrangères, Direction des affaires africaines et malgaches, Paris, 7 juillet 1994, A/S : Rwanda. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [12, Tome II, Annexes, p. 447]. <http://www.francegenocidetutsi.org/MinAffEtDAM7juillet1994.pdf#page=2>

30. Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [12, Tome II, Annexes, p. 387]. <http://www.francegenocidetutsi.org/OrdreOpTurquoise22juin1994.pdf#page=2>

### 3 LA ZONE HUMANITAIRE N'EST SÛRE QUE POUR LES AUTEURS DU GÉNOCIDE<sup>5</sup>

- de ne pas arrêter les présumés coupables d'assassinats ou de massacres, car cela « *ne relève pas du mandat qui nous a été donné* ». <sup>31</sup>

- de ne pas arrêter les membres du gouvernement intérimaire. <sup>32</sup>

- de ne pas désarmer dans l'immédiat les FAR et les milices qui s'y trouvent. <sup>33</sup>  
Cet ordre est précisé explicitement par la note sur le concept de zone humanitaire protégée du 4 juillet. <sup>34</sup>

- d'interdire aux FPR, FAR et « *aux milices de chaque partie* » de pénétrer dans la zone. <sup>35</sup> Mais comme les FAR et les milices sont déjà dans la zone, cet ordre ne sera exécuté qu'à l'encontre du FPR.

Le stratagème de l'opération Turquoise, opération présentée comme humanitaire mais destinée en fait à sauver les organisateurs du génocide et leur éviter la défaite, est exprimé explicitement au paragraphe « IDÉE DE MANŒUVRE » de l'ordre d'opération Turquoise publié par la Mission d'information parlementaire :

TERTIO : IDÉE DE MANŒUVRE

AFIN DE MARQUER LE CARACTÈRE HUMANITAIRE DE L'OPÉRATION, ASSURER D'EMBLÉE LA PROTECTION DE LA ZONE DE RASSEMBLEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES DE CYANGUGU TOUT EN INITIANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FORCE SUR LES PLATES-FORMES DE GOMA ET DE KISANGANI.

ULTÉRIEUREMENT ÊTRE PRÊT À CONTRÔLER PROGRESSIVEMENT L'ÉTENDUE DU PAYS HUTU EN DIRECTION DE KIGALI ET AU SUD VERS NIANZI ET BUTARE ET INTERVENIR SUR LES SITES DE REGROUPEMENT POUR PROTÉGER LES POPULATIONS. <sup>36</sup>

Donc la manœuvre consiste à camoufler derrière l'opération de protection des Tutsi du camp de Nyarushishi à Cyangugu une deuxième opération, offensive d'une part, puisqu'il s'agit de contrôler le pays jusqu'à Butare, Nianzi [Nyanza ?]

31. Note du Quai d'Orsay en date du 7 juillet 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [12, Tome II, Annexes, p. 447]. <http://www.francegenocidetutsi.org/MinAffEtDAM7juillet1994.pdf#page=2>

32. *Rwanda-Paris prêt à arrêter les membres du gvt*, Agence Reuter, Paris, 15 juillet 1994. Note manuscrite d'Hubert Védrine : « *Lecture du Président. Ce n'est pas ce qui a été dit chez le Premier Ministre. H Védrine* ». Le titre « *Paris prêt à arrêter les membres du gvt* » est souligné de sa main et il a coché le paragraphe « *S'ils viennent à nous et que nous en sommes informés, nous les internerons. [...]* ». <http://www.francegenocidetutsi.org/Reuter15juillet1994.pdf>

33. Note du général Quesnot et de Bruno Delaye à l'attention de Monsieur le Président de la République, 4 juillet 1994. Objet : Rwanda : Comité restreint du 4 juillet 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/QuesnotDelaye4juillet1994.pdf>

34. Note du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères, 4 juillet 1994. Objet : Rwanda ; concept de zone humanitaire protégée, contenu, évolution. <http://www.francegenocidetutsi.org/MinDefMinAffEt4juillet1994.pdf#page=2>

35. Note du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères, *ibidem*.

36. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [12, Rapport, p. 306 ; Annexes, p. 387]. Nianzi, en fait Nyanza, est l'ancienne résidence royale à 40 km au nord de Butare sur la route de Kigali. <http://www.francegenocidetutsi.org/OrdreOpTurquoise22juin1994.pdf#page=2>

#### 4 LES MASSACRES DANS LA RÉGION DE CYANGUGU SONT CONNUS<sup>6</sup>

et Kigali, une épuration ethnique d'autre part, puisqu'il s'agit de contrôler le « pays hutu », débarrassé donc de tout élément tutsi.

L'ensemble des ces directives offre un cadre qui va permettre aux organisateurs et aux exécutants du massacre des Tutsi de poursuivre leur projet génocidaire dans une zone présentée comme humanitaire sûre par les Français, sans craindre d'être pourchassés ou arrêtés par le FPR, qui, lui, met réellement fin au génocide.

### 4 Les massacres dans la région de Cyangugu sont connus

Non seulement le lieutenant-colonel Hogard est allé à Bisesero le 30 juin et y a vu le résultat des massacres de Tutsi par les forces du gouvernement intérimaire rwandais, mais il était connu que des massacres s'étaient déroulés dans la région de Cyangugu. Ainsi le 16 mai, M. Kovanda, représentant de la République Tchèque à l'ONU déclare au Conseil de sécurité :

[...] En outre, 4 000 personnes ont été massacrées à Shangï, une paroisse à Cyangugu, et 2 000 à Mibiziri, également à Cyangugu. Il s'agit du même Cyangugu où des milliers de personnes se trouvent piégées depuis des semaines dans un stade sans aucun secours. On se demande à coup sûr si le sort des morts n'est pas préférable à celui des survivants.<sup>37</sup>

Ainsi le lieutenant-colonel Hogard savait à son arrivée le 29 juin qu'il allait trouver en face de lui des autorités qui avaient organisé les massacres ou qui pour le moins devaient être en mesure de rendre compte de ce qui s'était passé. Précisément ce 29 juin, ces massacres sont qualifiés de génocide par René Degni-Ségui, le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU.

### 5 Réarmement et entraînement des FAR, gendarmes et milices

Nous retenons de l'entretien que nous avons eu en octobre 2011 avec Straton Sinzabakwira, ancien bourgmestre de Karengera que les Français ont effectivement désarmé beaucoup de soldats des FAR. Ceux-ci ne voulaient plus se battre contre le FPR. Et qu'ont fait les Français des armes de ces déserteurs ? Le lieutenant-colonel Hogard dira qu'il en a fait larguer dans le lac Kivu. C'est possible. Mais Straton Sinzabakwira nous dit que les Français ont redistribué ces armes aux Interahamwe. Les exemples qui suivent le confirment.

---

37. Conseil de sécurité, 3377e séance, lundi 16 mai 1994, S/PV.3377, p. 16. <http://www.francegenocidetutsi.org/spv3377-1994.pdf#page=16>

### 5.1 Collaboration avec le chef milicien Bandetse

Édouard Bandetse est un homme d'affaires, trésorier de la branche de Cyanugu du MRND, qui dirige une milice. Il est de ceux qui accueillent les Français à leur arrivée le 23 juin.<sup>38</sup>

Anthère Ntamuhanga, a été caporal des FAR jusqu'en décembre 1993. Il rapporte que les militaires français ont donné, durant l'opération Turquoise, deux fusils à Édouard Bandetse :

« Une semaine après leur installation à Nyarushishi, les Français ont donné deux fusils à Édouard Bandetse qui était commerçant ici à Kamembe ; il était aussi président des Interahamwe de la commune Nyakabuye. C'est le genre de fusils que portaient les chauffeurs militaires. C'est moi qui allais l'initier à leur maniement, leur montage ainsi que leur démontage. Il avait aussi deux pistolets avec lesquels il est parti quand il a fui le pays. »<sup>39</sup>

Conscessa M. témoigne de la collaboration des Français avec les miliciens de Bandetse au camp de Nyarushishi :

À un moment, les Français sont arrivés. Les Français étaient là, avaient une barrière, mais ils s'entendaient avec les Interahamwe conduits par un certain Bandetse qui est originaire d'ici tout près à Nyakarenge.

Les *Interahamwe* discutaient avec les Français et les Français nous disaient de les suivre pour aller nous donner de la viande. Ils nous avaient trouvé une vache à manger, prise sur la colline. Ils prenaient alors certains d'entre nous avec lesquels ils partaient. Au fait, arrivés à la barrière, ils les livraient aux *Interahamwe* et ils ne revenaient plus jamais. Nous les attendions avec la part de la viande promise, en vain. [...] <sup>40</sup>

### 5.2 Collaboration avec le chef milicien John Yusuf Munnyakazi

Thomson Mubiligi fait état de réunions de Yusuf avec les Français qui lui auraient donné des armes :

Q : Y a-t-il eu une collaboration entre les Français et John Yusuf Munnyakazi et ses miliciens ?

R : Yusuf Munnyakazi avait une collaboration avec les militaires français, néanmoins ses miliciens n'opéraient pas de concert avec les militaires français. Ils collaboraient de telle sorte que c'était bien

38. Témoignage de Jean-Bosco Habimana. Cf. Georges Kapler, enregistrement vidéo, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, pp. 163–164].

39. Rapport Mucyo [4, Rapport, p. 187]. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

40. Georges Kapler, enregistrement vidéo, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 499].

visible que les Français les soutenaient, ils ne leur ont jamais empêché de faire ce qu'ils faisaient.

Q : Comment pouvez-vous dire que John Yusuf Munyakazi collaborait avec les Français ? Est-ce que vous l'avez vu discuter avec les Français, participer à des réunions avec les Français ?

R : Parce que vois-tu, le préfet Bagambiki, Imanishimwe, Yusuf le chef des Interahamwe et Nyandwi, ainsi que plusieurs autres que je ne me rappelle pas, tenaient des réunions avec des militaires français ; mais ce dont ils discutaient, nous ne l'apprenions pas, nous constatons tout simplement que les tueries se poursuivaient.

Q : Est-ce que vous avez été témoin de livraison d'armes par les Français à Bagambiki, aux miliciens ou à John Munyakazi ?

R. Oui. Chez Yusuf ils ont donné des armes. Particulièrement, à un des groupes de Yusuf Munyakazi dont les membres portaient un brassard rouge. C'était des Français qui leur avaient donné des armes.<sup>41</sup>

### 5.3 Les Français réarment des « gendarmes » rwandais

Une photo dans *Képi blanc*,<sup>42</sup> le journal de la Légion, montre des légionnaires distribuant des fusils automatiques à de jeunes Rwandais en tenue léopard ou kaki. La légende est la suivante : « *Les C.R.A.P. du 2<sup>e</sup> R.E.P. participent à la restructuration des forces de l'ordre ruandaises. Ici, dans la presqu'île de Gafunzo, ils affectent leur armement de dotation aux gendarmes ruandais.* »

Il y a tout lieu d'avoir des doutes sur ces gendarmes. Sur cette presqu'île de Gafunzo se trouve la paroisse de Shanghi où environ 4 000 Tutsi ont été massacrés les 14 et 29 avril 1994.

Une autre photo publiée par *Raids* a pour légende :

Un CRAP du 2<sup>e</sup> REP contrôle les armes des FAR. Dès que l'ordre sera restauré, tout comme les troupes de marine, la Légion va s'efforcer de rétablir une police et une administration civile. Les CRAP participeront à de nombreuses opérations contre les pillards, et notamment sur les îles du lac Kivu utilisées depuis toujours par les trafiquants.<sup>43</sup>

Ce légionnaire remet aux Rwandais des armes de guerre. Trois d'entre eux, portant le béret rouge, sont des gendarmes. Ils sont tous en tenue léopard. Le même article rapporte que les armes confisquées aux FAR qui ont fui à Bukavu par le pont sur la Rusizi sont redistribuées à des policiers :

41. Vénuste Kayimahe, Jacques Morel, *Interview de Thomson Mubiligi*, 10 juin 2010, Hôtel 1000 collines, Kigali. <http://www.francegenocidetutsi.org/ThomsonMubiligi10juin2010.pdf>

42. Képi blanc, n° 549, octobre 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/KepiBlanc549.pdf>

43. *Les bérets verts de la Légion sur les collines du Rwanda*, Raids, n° 101, p. 20.



Ces mêmes armes, répertoriées, numérotées, sont redistribuées à des forces de police recrées par le colonel Hogard pour rétablir l'autorité disparue. Ce sont les CRAP du REP qui sont chargés d'encadrer ces policiers et de vérifier qu'aucune exaction n'est commise. Le sergent-chef Martin, néo-zélandais, remet un FAL à un policier communal coiffé d'un béret jaune vif. « *Tu ne tues personne inutilement, et demain je reviens compter les cartouches. Maintenant, signe le papier.* »<sup>44</sup>

La fonction de « police » nécessite-t-elle de posséder un fusil FAL, c'est-à-dire un Fusil Automatique Léger fabriqué par l'entreprise Herstal en Belgique ?

Cette « gendarmerie » formée par les Français, se livrant à du racket, a été désarmée par la MINUAR après le départ des Français :

En outre les Français ont légué aux nouvelles autorités plusieurs « bombes à retardement » : une « gendarmerie » de 230 hommes, formée par eux à partir d'éléments des forces armées rwandaises, s'est ainsi rapidement mise à rançonner la population avant d'être désarmée par la MINUAR.<sup>45</sup>

#### 5.4 Les supplétifs des « bandes rouges » à Nyamasheke

Les Français ont confié à des Rwandais des tâches de « sécurité » et les ont armés. Ils leur ont donné un ruban rouge comme signe distinctif. Thomson Mubiliigi était un Interahamwe et a collaboré avec les troupes françaises durant le génocide dans Cyangugu. Il déclare devant la commission Mucyo :

Les Français ont distribué des armes à certaines personnes dont : moi, Habimana Anaclet qui fut militaire dans les FAR et Habimana. Ils nous ont également donné des rubans rouges que nous devrions porter pour nous identifier, nous disant que nous allions les aider à assurer la sécurité. En contrepartie, nous recevions des rations de combat. [...] Les Français ont laissé faire les Interahamwe qui tuaient en toute impunité. »<sup>46</sup>

Il nous répète que les Français lui ont remis un fusil dont il nous fait une esquisse en figure 1 page 12 :

C'était des Français qui leur [aux miliciens de Yusuf] avaient donné des armes. Moi-même ils m'en ont donné une. Non pas un fusil français, mais du genre de ceux que l'on trouvait au Rwanda.

Q. Qui te l'a donné ?

R. Ce sont eux qui nous les ont données. Nous aussi nous portions des brassards rouges. Je me rappelle qu'au moment de le recevoir, je me trouvais avec un certain Anaclet qui en a également reçu. [...]

44. *Ibidem*, p. 21.

45. Colette Braeckman [2, p. 301].

46. Rapport Mucyo, [4, pp. 193-184]. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=199>

Q. C'était quel genre de fusil ? C'était un fusil à un coup ou était-ce une arme à répétition ou un pistolet-mitrailleur ?

R. Ce fusil s'appelait, s'appelait..., je ne trouve pas c'était un fusil qui se pliait, mais je me souviens qu'on nous disait que c'était une arme qui venait d'Afrique du Sud. Si je me souviens je vous le dis immédiatement. Ce n'était pas une kalachnikov.

Q. Était-ce une arme à répétition ou à un seul coup ?

R. On pouvait le poser sur pied. C'était une petite arme, elle n'était pas grande. Je peux en faire un croquis....

Q. Vous avez dit que c'était une arme d'Afrique du Sud ? Oui. NATO. On l'appelait NATO. J'ignore comment on l'appelait au Rwanda, ce n'était ni une Kalachnikov ni un FAL ni un FAL Para commando. Je ne me souviens pas comment ils l'appelaient.

Q. Il y avait des militaires rwandais qui avaient cette arme ?

R. Oui. C'était surtout l'arme des militaires rwandais. [...]

Q. Quand les Français vous ont donné une arme, vous faisiez partie de quelle organisation ?

R. En ce temps-là, ils sont venus et nous ont demandé lesquels parmi nous savaient se servir d'un fusil. Alors tous nous avons dit que nous le savions ; tu sais lorsque tu as un fusil, c'est quelque chose qui te rend fier. Alors ils nous les ont donnés et nous ont dit : « Comme ça vous allez veiller à la sécurité d'ici, contre les voleurs et d'autres... ». Certaines personnes leur ont dit : « Ces gens à qui vous venez de donner des armes sont des Interahamwe », et eux ils ont répondu qu'ils s'en fichaient. Ils ont dit à celles-ci : « De quel côté êtes-vous ? Êtes-vous ici ou là-bas ? Vous vous n'êtes pas des tutsi ! Alors si les tutsi viennent, éliminez-les [il montre le geste que les Français ont fait à cette occasion : celui de couper la gorge] ».

Q. Ils vous ont donné ces armes pour quoi faire ?

R. Ils avaient leurs propres armes, ils n'avaient pas besoin de celles-ci, mais ils avaient vu que la plupart parmi nous n'avaient que des machettes et des choses de ce genre, et ils ont dit « C'est quoi ça, vous ne savez pas vous servir d'armes à feu ? »

Q. Est-ce qu'ils vous ont donné des entraînements militaires ?

R. Non parce que lorsqu'ils ont demandé qui savait se servir d'une arme à feu, tout le monde s'est bousculé pour en avoir et alors ils ont imaginé que tous nous avions certainement reçu un entraînement et ils ont alors dit « Allez, prenez ! »

Q. Est-ce que vous vous souvenez qui vous a donné cette arme ? Est-ce que vous pouvez décrire les militaires qui vous ont donné les armes, quelle était la couleur de leur béret en particulier et à quelle date ils vous ont donné cette arme ?

R. Je ne me rappelle pas le nom du militaire qui nous les a données, mais je sais que son véhicule portait l'inscription « Armée de terre ». Nous avons demandé son nom et on nous a dit que c'était un commandant. Commandant aux légions étrangères. Seulement

ça. Nous avons insisté pour qu'il nous dise son nom mais il a répliqué : « Non. Moi je suis commandant aux légions étrangères, tout simplement. Moi j'étais à Bangui, c'est là où j'étais. Il ne faut pas connaître mon nom, moi je suis commandant aux légions étrangères, c'est tout ». Et puis, il était un militaire du lieutenant-colonel Hogard, à partir de cette indication, on peut savoir quel était la couleur de son béret.

Q. A quelle date vous ont-ils donné cette arme ?

R. C'était à peu près une semaine après leur arrivée. Et à cette époque-là, les FAR étaient en train de fuir.

Q. Est-ce que c'était avant ou après la chute de Kigali, qui a eu lieu le 4 ou 5 juillet ?

R. Ce n'est pas beaucoup avant. C'était aux alentours de cette date. Car en ce moment- là, la chute de Kigali, lorsqu'elle a eu lieu, ils étaient très nombreux à s'être déjà enfuis dans Cyangugu. Peu après l'arrivée des Français, le gouvernement intérimaire dans sa totalité est passé par là pour aller de l'autre côté de la frontière.

Q. Les Français vous ont donné ces armes pour quoi ? Est-ce que c'est, premièrement pour maintenir l'ordre, deuxièmement, pour combattre le FPR, troisièmement, pour tuer les tutsi ? Ou pour faire la chasse aux infiltrés ?

R. Là moi aussi je voudrais vous retourner la question : « Quand un militaire donne un fusil à un civil, il s'imagine que celui-ci va en faire quoi ? »

Q. Essaye tout de même de donner une réponse.

R. Oui, je vais lui donner une réponse. Tu vois, lorsqu'ils nous ont donné ces fusils, ils savaient qu'on pouvait s'en servir pour n'importe quoi, soit pour voler ou tuer des gens, sauf que moi je ne l'ai pas fait. Mais la plupart de ceux à qui ils les ont donnés ne les ont pas utilisés pour ce à quoi ils étaient destinés. Ils les ont utilisés pour tuer les gens du côté de Bugarama, ils s'en servaient pour voler ou les vendaient... Ah oui, je me rappelle maintenant la marque de cette arme, c'était une R4 [L4 ?].

Q. Est-ce que les Français vous ont dit de faire la chasse au FPR infiltrés ?

R. Ils nous ont dit : « Vous avez maintenant des fusils, c'est pour vous défendre, et alors si vous voyez des inyenzi et autres, allez-y réagissez, qu'ils ne vous attaquent pas comme ça alors que vous avez de quoi faire ». Et à cette époque, au Rwanda, pendant le génocide, l'inyenzi, c'était tout tutsi.

Q. Ils ont donné selon vous combien d'armes ?

R. Bon. Pour tous les Interahamwe de Bugarama, de Yusuf, ils ont tous reçus des fusils.

Q. Ils étaient combien ?

R. Yusuf avait plus de cent Interahamwe.<sup>47</sup>

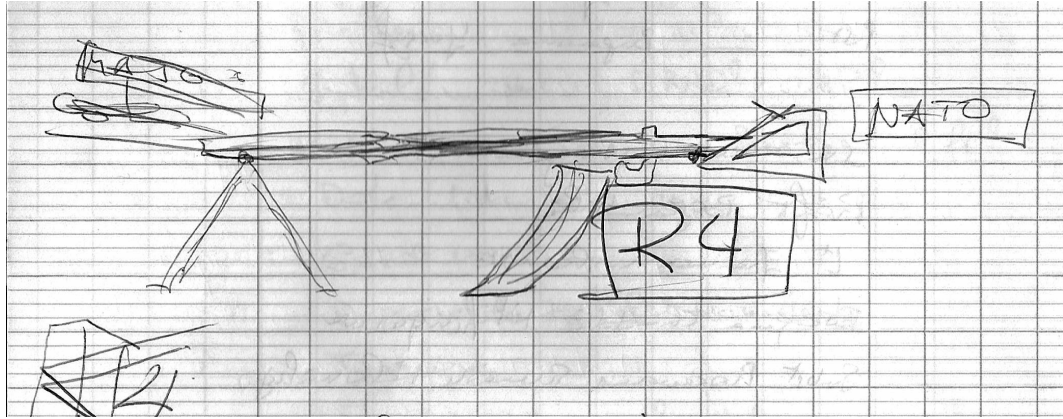


FIGURE 1 – Dessin par Thomson Mubiligi du fusil R4 que lui auraient remis les Français.

Gaspard Nteziryimana a reçu une formation militaire de la part des soldats français à Nyamasheke afin de faire partie des « bandes rouges », un groupe de supplétifs des militaires français :

« J'ai vu les militaires français en juin 1994. Ils nous ont formés à l'utilisation des armes à feu et aux tactiques militaires à Mataba dans Nyamasheke. Nous étions plus de 160 jeunes en provenance des anciens secteurs de Mubumbano, Nyamasheke et Butambara. [...] Nous avons commencé l'entraînement qui allait durer quinze jours. On nous entraînait à partir de 7 heures, nous prenions une pause d'une heure à midi pour reprendre jusqu'à 17 heures. Nous rentrions chez nous le soir. Nous avons demandé pourquoi ils nous laissaient rentrer chez nous alors que nous étions en train de suivre une formation militaire et ils nous ont répondu que nous ne serions pas enrôlés dans l'armée mais que nous allions appuyer l'opération Turquoise pour empêcher les inkotanyi de franchir Gikongoro et s'emparer de Cyangu. Après une cérémonie de clôture de l'entraînement, nous sommes rentrés chez nous. Les conseillers des secteurs nous ont convoqués après un certain temps pour recevoir le matériel en fonction de nos mérites et commencer le service. A Nyamasheke, les Français nous ont donné environ quinze fusils (FAL et kalachnikov) et des uniformes militaires, les mêmes que celles des FAR. Ils nous ont également donné un écrit attestant que nous avions reçus

47. Vénuste Kayimahe, Jacques Morel, *Interview de Thomson Mubiligi*, 10 juin 2010, Hôtel 1000 collines, Kigali. <http://www.francegenocidetutsi.org/ThomsonMubiligi10juin2010.pdf>

ces armes d'eux et une bande en tissus rouge que nous portions sur les épaules pour nous différencier des FAR et prouver que nous appuyions les Français. A un certain moment, les Français ont repris les armes qu'ils nous avaient données et je suis retourné à la maison. [...] »<sup>48</sup>

## 6 Continuation des opérations de génocide

Le massacre des Tutsi survivants continue dans la zone de responsabilité du colonel Hogard. Straton Sinzabakwira décrit comment le génocide s'est poursuivi avec la collaboration des Français :

Je suis une des autorités locales qui étaient en fonction pendant le génocide de 1994 puisque j'étais bourgmestre de la commune de Karengera et je suis l'un de ceux qui ont avoué leur rôle dans le génocide des Tutsi qui a eu lieu au Rwanda. [...] Pendant l'opération Turquoise, les Français ont collaboré avec les tueurs dans l'exécution du génocide. Ils soutenaient ceux qui tuaient, leur apprenaient comment tuer, leur donnaient des armes, sélectionnaient aussi des gens qui devaient être tués et abandonnaient des victimes à leur sort.<sup>49</sup>

### 6.1 Des cadavres sur l'aéroport de Kamembe, le 19 juillet

Luc Pillionnel, citoyen suisse marié à une rwandaise, a obtenu par l'intermédiaire de Gérard Prunier, conseiller au ministère de la Défense, l'autorisation d'extraire du camp de Nyarushishi la famille de son épouse, que celle-ci avait reconnue dans un reportage à la télévision. Le colonel Hogard le fait venir sur la base de Kavumu près de Bukavu, d'où il est hélicopté à l'aéroport de Kamembe près de Cyangugu, le 19 juillet 1994. Là, pris en charge par le capitaine Guillaume Ancel, il voit une quinzaine de personnes qui ont été assassinées à l'intérieur de la base française à l'aéroport de Kamembe :

Et à ce moment-là, nous étions situés sur le côté de la base le long de la piste, j'ai un peu de la peine à déterminer l'axe, je pense que nous étions, vue l'orientation du soleil, au sud de la piste dans l'axe de la piste. A ma droite, il y avait le bunker des Français, la position de campagne avec à l'intérieur de cette position le grand hangar métallique. Nous sommes sortis de la position avec le véhicule et nous avons longé la piste avec le soleil sur notre droite. Il était environ 11 h 30. Je me rappelle que les véhicules roulaient lentement dans l'herbe relativement bien soignée qui borde l'aéroport. Et après une distance d'une centaine de mètres ou environ de 200 mètres, il

48. Rapport Mucyo [4, p. 185].

<http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=191>

49. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

y avait environ une demi douzaine de cadavres frais. J'avancais en longeant la piste sur le côté sud, et nous étions arrivés à hauteur de la tour de contrôle quand nous avons tracé une oblique sur la gauche, et c'est à cet endroit, sur notre droite que se situaient les cadavres. J'ai été particulièrement frappé par la tête quasiment décollée d'un corps où je voyais les chairs toutes rosâtres de la personne qui était là, et il y avait une flaque de sang sur le sol qui n'était pas encore sèche. Le ciel s'y reflétait comme dans un miroir, comme si c'était un petit peu du mercure. Les Français sont passés là à côté sans un geste. Il n'y a pour moi pas l'ombre d'un doute, ils s'agissaient des personnes qui avaient fui depuis des semaines le génocide. Ceci se voyait notamment grâce à l'aspect très amaigri du visage de la personne de sexe masculin qui gisait dans la poussière à mes côtés, avec une barbe assez fournie de plusieurs semaines. Il était très maigre avec des habits sales. Ces gens étaient à proximité de la piste. A quelques mètres de la piste d'aviation, 150, 200 mètres, à l'intérieur de la position française extrêmement bien gardée. Pour moi, il était impossible que des Rwandais en civil, à mon avis relativement en mauvais état de santé, ayant eu faim pendant longtemps, en fuyant, aient voulu tenter une quelconque action militaire. D'ailleurs, il n'y avait aucune arme ou quoi que ce soit de cette nature vers eux. Et puis, ça pose la question de savoir comment est-ce qu'ils sont arrivés là ? [...] Donc là il y avait une position fortifiée de ce côté là. Il y en avait une en face, proche des bâtiments d'entrée et de sortie de la base.

A mon avis, tout le périmètre était sécurisé en permanence et puis, vu la nature des lieux avec de l'herbe basse sans buisson, sans rien sur la piste que je dirai en bon état, plate. La moindre personne qui se déplacerait à cet endroit, *a fortiori* la journée, était immédiatement repérée. Ils ne pouvaient pas être là sans que les Français les aient laissés entrer. [...] J'entends que si elles avaient cherché à pénétrer sur la base, il n'était pas possible qu'elles se cachent. C'est un terrain plat, il faisait jour, c'était onze heures du matin. Donc pour moi, il y avait un périmètre fermé et les cadavres je les ai trouvés à proximité de la piste d'atterrissage, le long d'un petit bout de route rudimentaire qui avait été formée par les va-et-vient des véhicules français qui longeaient la piste d'aviation en petit bout pour après obliquer en direction de la sortie du camp. Les cadavres que j'ai vus là sur ma droite en sortant étaient dans le périmètre de l'armée française entre deux positions, deux fortifications de campagnes, occupées par des personnels français nombreux où il y avait plusieurs factionnaires en permanence jour et nuit.<sup>50</sup>

---

50. Luc Pillionnel, Témoignage de Luc Pillionnel à la commission Mucyo, 14 juin 2007 [4, Annexes, p. 146]. <http://www.francegenocidetutsi.org/PillionnelMucyo14juin2007.pdf>

Le témoin ignore pourquoi ces personnes ont été tuées, mais elles l'ont été sur une base entièrement sous le contrôle de militaires français. Le capitaine Ancel, devant aller assurer un « appui-feu », ne l'emmène finalement pas à Nyarushishi mais le dépose à l'évêché de Cyangugu. Le long de la route de l'aéroport à l'évêché, Pillionnel voit encore plusieurs cadavres, certains frais, d'autres plus anciens qui sentaient mauvais. C'était donc le 19 juillet, en zone dite humanitaire sûre.

Le capitaine Ancel fait extraire les membres de la belle-famille de Pillionnel qui le prie de les amener à Bukavu. Mais là, au milieu de tous les génocidaires en déroute, ils ont encore couru le risque de se faire tuer. Observons que Guillaume Ancel, alors capitaine, conteste le témoignage de Pillionnel selon lequel des cadavres se trouvaient dans le périmètre de l'aéroport de Kamembe.

Cassien Bagaruka, pompier à l'aéroport, raconte comment les Français laissent les Interahamwe tuer un de ses collègues à l'intérieur de l'aéroport.

Dans le même cadre, un des pompiers de l'aéroport du nom de Gratiën, poursuivi par les tueurs, s'est réfugié dans le camp militaire français situé à l'aéroport de Kamembe et il a été tué sur place devant les militaires français alors qu'ils pouvaient le protéger.<sup>51</sup>

Il confirme ainsi l'hypothèse de Pillionnel selon laquelle les Français ont laissé les Interahamwe massacrer à l'intérieur de l'enceinte de l'aéroport. Le verbe « laisser » est faible.

## 6.2 Tuer les Tutsi et faire disparaître les cadavres

D'après un tueur emprisonné, Jean-Bosco Habimana, caporal des FAR et chef Interahamwe, les Français sont de connivence avec les Interahamwe. L'officier français qui les empêche d'exterminer les réfugiés de Nyarushishi les autorise en revanche à débusquer et liquider les Tutsi hors du camp :

En redescendant [du camp de Nyarushishi], nous brûlions et détruisions systématiquement les maisons qui n'avaient pas encore été touchées. Lorsque nous en croisions un qui avait un nez un peu long, nous le tuions sans même vérifier son identité, « même le Français a signé ta mort », disions-nous. C'est ce que nous disions partout, que même le Français nous avait accordé la licence de tuer.

Avant de quitter Nyarushishi, les Français nous avaient donné des grenades et des rations de combat. Nous sommes redescendus en mangeant et dans la gaieté. Les faits continuaient. Nous, à la frontière, nous continuions à tuer les gens et les jetions dans le lac Kivu. Sous les yeux des Français bien sûr ! À un moment les Français nous ont dit : « Vous autres Rwandais hutu n'êtes pas intelligents. Vous tuez les gens et les jetez dans l'eau sans rien faire d'autre ! Ignorez-vous qu'ils finiront par remonter à la surface et qu'ils vont être vus par des satellites. Vous ne savez vraiment rien ! » C'est les

---

51. Rapport Mucyo, [4, p. 189].

Français qui nous ont appris à ouvrir le ventre après l'avoir tué et jeter le corps à l'eau sans qu'il ne risque de remonter à la surface. Nous l'avons appris et avons commencé à l'appliquer.<sup>52</sup>

Le témoin affirme que les Français voulaient débarrasser la zone Turquoise des Tutsi :

Ils nous ont dit qu'ils partaient à Gikongoro et à Kibuye pour barrer la route au FPR, pour qu'il ne mette pas le pied dans Gikongoro. Ils nous ont assuré qu'il n'était pas concevable que le FPR puisse venir nous trouver à Cyangugu. Ils nous demandaient de nous occuper de trouver tous les Tutsi qui se trouvaient encore dans la région pour les exterminer. Nous promettant que notre zone allait devenir, grâce à eux, la zone Turquoise. C'était des Français qui parlaient comme ça.<sup>53</sup>

Le témoignage de Jean-Bosco Habimana a aussi été recueilli par la commission Mucyo. Son énormité laisse incrédule. Mais il est surprenant d'entendre l'ancien bourgmestre de Karengera, Straton Sinzabakwira en confirmer la teneur :

A Cyangugu, après avoir vu les corps de personnes tuées flotter sur le lac Kivu et dans la rivière Rusizi, ils [les militaires français] ont suggéré aux tueurs d'ouvrir les ventres des cadavres flottant et de les remplir de pierres pour qu'ils puissent couler. Ils ont fait le tour des barrières en donnant ces instructions aux tueurs. Ils voulaient cacher les preuves du génocide aux journalistes internationaux. On me l'a dit, mais je l'ai aussi vu moi-même.<sup>54</sup>

Une survivante NN., qui a été cachée dans Kamembe grâce à son mari hutu, déclare que les Français de Turquoise n'ont rien fait de bien pour les Tutsi :

Q : Ceux-là qui sont venus en grand nombre en juin 1994, pour soi-disant établir une zone de sécurité, comment les avez-vous vus, quels étaient leurs comportements ?

R : Ils sont venus et ont traversé la frontière et ont demandé : « Où sont les tutsi ? » Ils répétaient : « tutsi, tutsi, tutsi ? » Nous ne sortions pas, ils s'adressaient aux personnes qui se tenaient sur la route, mais cela nous parvenait. J'ai d'ailleurs fini par sortir moi aussi et je les ai vus. Ils m'ont demandé : « De quelle ethnie es-tu pour avoir survécu ? » Je leur ai répondu que j'étais tutsi, ils m'ont demandé comment je pouvais vivre encore, pourquoi je n'étais pas morte. J'ai dit que je n'avais pas été tuée peut-être parce que mon heure n'avait pas encore sonné, mais que malgré cela j'avais été éprouvée. Ils m'ont alors proposé de m'emmener à Nyarushishi. Je

52. Georges Kapler, enregistrement vidéo, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 164].

53. *Ibidem*, p. 163.

54. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, pp. 187-188. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>



leur ai dit que je ne voulais pas aller à Nyarushishi, que je voulais rester chez moi. Car eux ils sont arrivés en prétendant qu'ils venaient secourir les gens, mais cela n'a pas empêché que les gens ont continué à mourir, même s'ils ont été conduits là-bas à Nyarushishi. Il y avait une sorte de confusion si tu veux : ils essayaient de nous montrer qu'ils recherchaient les tutsi survivants pour les protéger, mais l'on se rendait compte qu'ils pouvaient avoir d'autres objectifs, ceux de leur faire du mal. Je sais qu'aucun tutsi ne peut dire du bien des soldats français à cette époque, car ils n'ont rien fait de bien pour nous, les Français. Rien qui eut pu nous secourir. Que ce soit ceux qui se trouvaient à Nyarushishi, que ce soit ceux qui étaient restés cachés dans les maisons, les Français ne les ont secourus en rien.<sup>55</sup>

Les Français protégeaient les Interahamwe :

Q : A part ces voleurs, les autres criminels, est-ce qu'ils les punissaient ? Ceux qui tuaient ?

R : Pas du tout alors ! Ceux qui tuaient les gens, les Interahamwe, ceux-là ils ne les touchaient pas. Pas du tout. Personne ne touchait aux Interahamwe. Les Interahamwe, ils ne les ont jamais inquiétés. Ils continuaient à tuer et allaient tranquillement leur chemin pour fuir.

Q : Les Français ne voyaient-ils pas que ces Interahamwe perpétraient des assassinats ?

R : Ce n'était pas un problème pour eux. Ils s'en foutaient.

Q : Ils préféraient arrêter un voleur plutôt qu'un assassin ?

R : Exactement. Le voleur, ils le traitaient comme cela, mais le tueur était laissé tranquille.<sup>56</sup>

### 6.3 Personnes jetées du haut d'hélicoptères

Selon NN, les Français ont jeté du haut d'un hélicoptère une personne qui a été tuée :

Q : Quand ils sont arrivés, est-ce que les tueurs ont immédiatement arrêté de massacrer ?

R : Cela ne s'est pas arrêté. Et même je me souviens qu'à un certain moment, ces Français ont attrapé quelqu'un qu'ils ont mis à bord d'un hélicoptère et ils l'ont précipité au sol.

Q : Où est-ce qu'ils avaient pris cette personne ?

55. Interview de NN. par Cécile Grenier, Bugarama, 23 janvier 2003. Traduction de Vénuste Kayimahe. Cécile Grenier travaillant à *France 2*, révoltée par ce que la France a fait au Rwanda, y est allée de ses propres deniers en 2002-2003 faire une série d'interviews avec Vénuste Kayimahe. Elle a réalisé en collaboration deux bandes dessinées, *Rwanda 1994, descente aux enfers*, Albin Michel, 2005 et *Rwanda 1994, le camp de la vie*, Vent des Savanes, 2008.

56. Interview de NN. par Cécile Grenier, Bugarama, 23 janvier 2003.

R : On disait qu'il avait volé, il avait participé aux pillages des magasins, et alors ils l'ont mis dans un sac et sont allés le jeter dans la forêt.

Q : A-t-il survécu ou est-il mort ?

R : Il est mort.<sup>57</sup>

Straton Sinzabakwira, bourgmestre de la commune de Karengera, a vu deux personnes jetées d'hélicoptère qui ont été tuées :

Dans la forêt de Nyungwe à Gasare, les soldats français capturaient des gens, les ligotaient, les mettaient dans des sacs, les chargeaient dans des hélicoptères et allaient les jeter dans la forêt. Les victimes étaient qualifiées de complices d'Inkotanyi. D'après les informations que je recevais des personnes qui fuyaient Kigali, ceux qui ont été tués par les Français en les jetant par hélicoptère dans la forêt de Nyungwe, étaient nombreux. J'ai moi-même vu les corps de deux hommes ligotés qui ont été jetés par les militaires français à Gasare dans la commune Karengera. Mis à part ceux-là, d'autres personnes ont subi le même sort.<sup>58</sup>

#### 6.4 La chasse aux infiltrés

Straton Sinzabakwira explique que les Français les chargeaient d'empêcher les infiltrations du FPR :

Les militaires français visitaient toutes les communes et tenaient des réunions avec les bourgmestres ou avec les dirigeants des Inter-ahamwe pour nous donner des consignes du comportement à adopter. Lorsqu'ils sont arrivés à Cyangugu, ils contrôlaient tout, supervisaient et donnaient des instructions pour renforcer les rondes afin d'empêcher le FPR de s'infiltrer. Pour reconnaître les militaires du FPR, ils nous avaient donné la consigne de regarder sur les épaules s'il n'y aurait pas de traces de port d'armes et de vérifier sur les jambes les traces de bottines.<sup>59</sup>

Entendu par nous le 26 octobre 2011, Straton Sinzabakwira confirme que les Français les ont encouragés à poursuivre l'exécution des Tutsi interceptés sur les barrières.

#### 6.5 Tutsi tués aux barrières

Straton Sinzabakwira raconte comment les Français ont laissé Christophe Nyandwi tuer cinq Tutsi arrêtés sur une barrière, sur la route Cyangugu-Gikongoro :

57. Interview de NN. par Cécile Grenier, Bugarama, 23 janvier 2003.

58. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

59. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

À la barrière de Ntendezi dans la commune Karengera dont j'étais bourgmestre, j'étais là avec Christophe Nyandwi, chef des Interahamwe à Cyangu, lorsque les soldats français sont venus à l'endroit où nous contrôlions les voitures qui venaient de Gitarama, de Butare et de Gikongoro. Nous cherchions des Tutsi dans ces voitures, parce que personne ne pouvait franchir la barrière sans montrer sa carte d'identité pour nous assurer qu'il était effectivement hutu. Nous avons mis de côté cinq Tutsi et étions avec des Interahamwe en uniforme. Les militaires français sont sortis de leurs véhicules et nous avons discuté avec eux. Nous leur avons dit que nous étions en train de chercher l'ennemi. Ils connaissaient Nyandwi comme leader des Interahamwe puisqu'ils le rencontraient à la préfecture et dans des réunions. Ils nous ont garanti leur soutien et ont repris la route. Ceux qui étaient derrière dans leurs véhicules ont levé leurs mains en l'air en signe de soutien. Nyandwi a emmené les cinq Tutsi et les a tués entre la commune Gisuma et l'usine de thé de Shagasha. S'ils étaient venus dans le cadre humanitaire, ils auraient pu sauver et évacuer ces Tutsi ;<sup>60</sup>

Calixte Gashirabake signale un autre crime à cette barrière, devant les Français :

Nous serons transportés et concentrés dans le camp de Nyarushishi avant de continuer au Zaïre. Sur le pont de Ntendezi, les Interahamwe ont arrêté et tué un jeune homme suspecté d'être inkotanyi quand il tentait de traverser ce pont. Ils lui ont demandé son identification et il leur a dit : « Vraiment, ne vous fatiguez pas, je suis tutsi ! ». A peine avait-il prononcé le dernier mot, ils l'ont poignardé. Les Français qui étaient assis sur le pont ont tout vu et n'ont pas bronché.<sup>61</sup>

## 6.6 Viols des femmes et maltraitance des Tutsi à Nyarushishi

Straton Sinzabakwira évoque les sévices que les Français faisaient subir au camp de Nyarushishi :

A Nyarushishi où les Tutsi se cachaient, les Français violaient les femmes et les filles dans les tentes et dans le bois d'à côté. Et dans leur soi-disant « action humanitaire », ils ne donnaient pas de nourriture aux réfugiés. Ceci m'a été rapporté par la population qui allait vendre des marchandises aux réfugiés de ce camp. J'utilisais ces gens-là en tant qu'autorité pour avoir des informations sur la manière dont ces réfugiés vivaient, comment étaient les relations entre

60. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

61. Rapport Mucyo, [4, p. 183].

eux et les Français. L'opération Turquoise n'avait aucun caractère humanitaire.<sup>62</sup>

Une rescapée, réfugiée au camp de Nyarushishi, Conscessa M., interrogée par Georges Kapler, raconte la pratique de la corvée de bois. Ceux qui sortaient du camp pour chercher du bois afin de cuisiner étaient tués par les Interahamwe de Bandetse :

À un moment, ils [les militaires français] sont venus demander aux gens de sortir du camp pour aller chercher du bois de chauffage, en leur promettant d'assurer leur sécurité. Des hommes et des jeunes en bonne santé se regroupaient et partaient. Lorsqu'ils avaient franchi la barrière, les Français la refermaient. Nous attendions et finissions par leur demander pourquoi fermer la barrière avant le retour des nôtres ? Ils nous rétorquaient qu'ils n'avaient pas voulu rentrer au moment où ils leur avaient ouvert la barrière. Nous continuions à attendre. Alors, désespérés, nous retournions demander aux Français qui finissaient par nous répondre que le groupe était tombé sur les Interahamwe de Bandetse qui les avaient tués. Oui, nous les perdions ainsi.<sup>63</sup>

Conscessa M. donne encore d'autres preuves de la connivence entre les Français et les Interahamwe :

Ils les amenaient hors du camp, dans la forêt derrière leurs tentes. Parfois, ceux qui y allaient pour chercher du bois de chauffage pouvaient tomber sur des corps qu'on avait jetés là. Au retour, ils nous disaient untel est mort. Ainsi, nous savions que ces personnes étaient mortes et qu'elles avaient été attirées hors du camp à l'appel des Français qui leur promettaient la viande de bœuf sur les collines. [...]

Oui, comme quoi ils avaient fait venir la vache mais qu'ils ne pouvaient l'introduire dans le camp, que certains d'entre nous devaient aller s'en occuper et ramener la viande au camp. [...]

Non, j'ai parlé du fait que les Français entraient dans le camp et faisaient sortir les gens du camp en leur promettant qu'ils venaient les chercher pour s'occuper d'un bœuf que eux, ils avaient pris le soin de nous acheter et que des hommes et jeunes gens devaient partir le dépecer et ramener la viande.

À mon avis, les Français étaient là dans le but de nous tuer, ils ne manifestaient jamais de compassion envers nous, il n'essayaient jamais de nous rassurer, de nous dire de tenir bon, qu'ils allaient empêcher que l'on continue à nous tuer. Rien de tout cela. Bien au contraire, on avait l'impression qu'ils en avaient contre nous.

62. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

63. Enregistrement vidéo de Georges Kapler, mars 2004, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 499].

Ils nous disaient que certains des leurs avaient été tués par les Inkotanyi à Kigali.

Personnellement, je considère que les Français ont aidé les Interahamwe à nous tuer. S'ils voulaient bien dire la vérité et reconnaître ce qu'ils ont fait pour être punis ou même pour que l'on puisse leur pardonner, mais quoi qu'il en soit, ils méritent un châtement.<sup>64</sup>

Selon le témoin Conscessa M., les militaires français ont commis des viols, elle en a été elle-même victime :

Il est arrivé un moment où les Français ont développé une sale habitude : ils venaient et abusaient des filles, moi-même j'ai été forcée par eux, ils m'ont prise par la force. [...]

Ils venaient et nous proposaient de les suivre pour recevoir du riz et des lentilles. Nous y allions et arrivées là-bas, ils nous prenaient de force, dans leurs tentes ou parfois même dans la forêt, à côté.

**Aviez-vous peur en vous y rendant ?**

Pas tant que ça, c'était mourir ici ou là bas de toute façon. La plupart du temps, nous avions faim et nous disions : « Allons-y, prenons la nourriture pour la rapporter au camp ». Mais lorsque nous arrivions là, ils nous forçaient... C'était habituel. Mais nous étions si affamées que nous pensions qu'ils ne risquaient pas d'avoir de la concupiscence vis-à-vis de nous.<sup>65</sup>

Toujours selon Conscessa M., les militaires français ont tué un garçon nommé Gilles :

Par après, ils ont tué un garçon qui s'appelait Gilles. Ils l'avaient pris dans le camp et l'avaient emmené avec eux pour aller travailler dans leurs tentes plus loin. Un jour, ils l'ont tué et on ne l'a plus revu.<sup>66</sup>

Un autre témoignage de Conscessa M. figure dans le rapport Mucyo sous le titre « *L'esclavage sexuel de Conscessa* ». Elle raconte comment les militaires français du camp de Nyarushishi la violaient par groupes de quatre, après deux groupes il y avait une pose puis ça recommençait avec d'autres, ainsi jusqu'à quatre heures du matin. Et ça recommençait le lendemain. Ils appelaient leurs collègues en leur disant : « *nous avons de belles femmes venez, venez constater la différence entre nos femmes et les femmes tutsi* ». Parmi les militaires qui abusaient d'elle, il y avait également un colonel. Elle précise à son propos : « *A un certain moment, celui dont on disait qu'il était colonel a demandé à ses collègues de me laisser à lui seul et de chercher les autres. Ce colonel est resté avec moi deux jours avant la fin de Turquoise, puis ils sont partis.* »<sup>67</sup>

Jean Bosco Habimana, dit Masudi, ancien FAR et chef Interahamwe déjà cité, raconte comment des militaires français l'avaient chargé de leur apporter

64. Georges Kapler, *ibidem*, pp. 499-500.

65. Georges Kapler, *ibidem*, p. 499.

66. Georges Kapler, *ibidem*, p. 499.

67. Rapport Mucyo, [4, pp. 194-196].

des filles, pas n'importe lesquelles, uniquement des Tutsi afin d'abuser d'elles sexuellement.

Les Français installés au stade Kamarampaka ont aussi violé des filles et des femmes tutsi pendant l'opération Turquoise. Ils nous avaient chargé de façon particulière de leur chercher des filles ou des femmes tutsi et certaines victimes de leurs viols ont survécu. Il fallait nécessairement leur apporter des filles tutsi qui, disaient-ils, ne leur causeraient pas de problèmes si des gens apprenaient qu'ils les avaient violées et il était strictement interdit de leur apporter des filles hutu. La première fois, je leur ai apporté deux filles de 14 ou 15 ans au stade Kamarampaka. La première, que nous avons trouvée au cimetière de Mururu, s'appelait M Béata. Comme nous savions qu'elle était tutsi, nous l'avons prise et l'avons amenée au stade Kamarampaka où des militaires français l'ont violée. Après, ils nous l'ont remise, nous suppliant de ne pas la tuer. La deuxième, que nous avons trouvée cette fois-ci à Winteko dans la cellule Bugayi, s'appelait Mukasine Florence. Comme la première, elle a été également violée, au stade Kamarampaka, par des militaires français qui nous ont dit de ne pas la tuer. En contrepartie, ils nous ont donné des rations de combat et des boîtes de conserves. Je l'ai fait encore une fois quand on était près du camp de Nyarushishi, parce qu'il y avait des Français, même à Nyarushishi. J'ai amené une jeune fille de 19 ans du nom de Mukan que j'ai trouvé à un kilomètre de Nyarushishi. Elle a été violée par un autre militaire français, mais il n'a pas voulu me donner de ration de combat. Ça m'a mis en colère et je suis allé le dire à leur supérieur. Je lui ai dit que je tuerais la fille s'il ne me donnait pas ma ration de combat. Et il m'a dit que je pouvais la tuer, que ça ne le regardait pas. Je l'ai tuée en sa présence ; il y avait également d'autres militaires français. Je suis parti laissant le corps gisant là.<sup>68</sup>

Flore Muka est l'une des filles dont parle Masudi dans le témoignage précédent. Née en 1980, elle avait 14 ans au moment de l'opération Turquoise. Après que son père et quatre des ses frères et sœurs aient été tués, elle a pu rejoindre le camp de Nyarushishi. Elle a été livrée, au Stade Kamarampaka, par l'Interahamwe Masudi à un militaire français qui l'a ensuite violée :

A notre arrivée à Nyarushishi, il y avait beaucoup de réfugiés gardés par les militaires français de l'opération Turquoise. La vie à l'intérieur du camp était très dure. Comme il semblait y avoir un peu d'accalmie, surtout que les Français, étaient venus nous secourir, nous avons commencé à sortir du camp pour aller chercher de quoi manger aux alentours du camp. Un jour, alors que j'étais sortie avec deux autres filles pour aller chercher des patates douces dans un champ qui se trouvait à quarante minutes du camp, un groupe d'une

---

68. Rapport Mucyo, [4, pp. 197–198].

trentaine de miliciens nous a repérées et nous a couru derrière, criant et sifflant. Une des filles fut attrapée et tuée, l'autre s'échappa, moi je courus me cacher dans une famille où ils me retrouvèrent finalement. Un Interahamwe surnommé M armé de lance et de couteaux me tabassa en m'insultant. Il me prit et me traîna par la main jusqu'au stade Kamarampaka à Cyangugu où nous arrivâmes après une heure de marche. J'étais épuisée et je tremblais tout au long du chemin, pensant qu'il allait me tuer. Je n'arrêtais pas de le supplier de me tuer au lieu de continuer à me faire marcher et lui me répondait qu'il n'allait pas me tuer. Arrivés au portail du stade, il y avait quatre militaires français avec qui, il a échangé quelques mots, puis ils nous ont laissés entrer lui et moi. M est allé ensuite frapper à une porte d'une des vestiaires du stade d'où est sorti un militaire français très costaud qui m'a fait entrer sous une grande tente à côté. Naïve que j'étais, je me disais que j'étais sauvée puisqu'il me mettait entre les mains des Français, alors que mon calvaire ne faisait que commencer.

Le militaire français l'a alors atrocement violée. Abandonnée à l'extérieur du stade, elle a été recueillie par une vieille femme qui l'a soignée. Elle avait donc 14 ans.<sup>69</sup>

Bea Mukan est une autre fille que Masudi, dans son témoignage cité plus haut, affirme avoir livrée à un militaire français. Beate raconte les circonstances de son viol par ce Français dans le vestiaire du stade Kamarampaka. Née en 1979, elle avait 15 ans à l'époque.<sup>70</sup>

Pour ceux qui mettraient en doute les témoignages sur la mise à mort par les Interahamwe des Tutsi qui cherchaient du bois en dehors du camp de Nyarushishi, le général Didier Tazuin vient confirmer les témoignages recueillis par Georges Kapler, Annie Faure, Raphaëlle Maison et la commission d'enquête Mucyo. Il écrit : « *Nous ne sommes restés à Nyarushishi qu'une semaine du 23 au 30 juin exactement. Cette semaine a été très occupée. [...] nous avons établi de nombreux contacts, en particulier avec les autorités locales et les unités des FAR stationnées dans le secteur, pour leur faire bien comprendre que tous les civils tutsis étaient désormais sous notre protection et que nous ne tolérions aucun dérapage, [...] Malgré tout, nous étions si peu nombreux qu'il n'est pas impossible que des interahamwés aient réussi à assassiner quelques réfugiés, en particulier lorsque ceux-ci sortaient glaner du bois pour le feu. Il m'a souvent été demandé par la suite si j'aurais pu arrêter des chefs locaux de milices interahamwé, sorte de "jeunesse de partis" créées quelques années plus tôt par un tutsi et qui étaient accusées d'avoir été le principal responsable des massacres des tutsis. Je continue de répondre que nous n'en avons pas reçu la mission.* »<sup>71</sup>

Les viols de femmes tutsi par des militaires français ont fait l'objet de trois plaintes au Tribunal des armées de Paris introduites par M<sup>e</sup> Laure Heinich.

69. Audition du 14/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, [4, Annexes, pp. 90-92].

70. Rapport Mucyo, [4, p. 199].

71. D. Tazuin [14, p. 131].

## 6.7 Pas d'arrestation des tueurs

Le génocide des Tutsi a été reconnu par Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères, le 18 mai 1994 à la séance des questions d'actualité de l'Assemblée nationale. Le 16 juin 1994, il écrit dans *Libération* : « *La France, seul pays occidental représenté au niveau ministériel à la session extraordinaire de la Commission des Droits de l'homme à Genève, exige que les responsables de ces génocides soient jugés.* »<sup>72</sup> Oui, il met un "s" à génocides. Le 28 juin 1994, un génocide, celui des Tutsi, est officiellement reconnu par René Degni-Ségui, le rapporteur spécial de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU. La France, signataire de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, se devait d'arrêter les coupables présumés, en vertu de l'article VI de cette Convention. Elle n'avait nul besoin d'un mandat de l'ONU pour le faire.

John Yusuf Munyakazi, chef des Interahamwe de Bugarama, les tueurs les plus dangereux de la région est suspecté par les militaires français d'être le responsable du massacre de Shangi.<sup>73</sup> Ils ne l'arrêtent pas. John Yusuf Munyakazi a quitté le Rwanda avec ses miliciens le 16 juillet, en procédant à un pillage systématique.<sup>74</sup> Depuis ils firent de fréquentes incursions au Rwanda depuis le Zaïre. Il n'est arrêté que le 5 mai 2004 en République démocratique du Congo (RDC). Il a été condamné à 25 ans de prison le 28 septembre 2011 par le TPIR.

Christophe Nyandwi, fonctionnaire de la préfecture de Cyangugu, est président des Interahamwe de la préfecture de Cyangugu. Il agit comme représentant du préfet pour commander les massacres. Interrogé par un journaliste de l'émission *La Marche du Siècle*, il jure la main sur le cœur qu'il n'a rien fait. « *Dans les témoignages recueillis, dit le commentateur, les soldats français de l'opération Turquoise ont retrouvé le nom de Nyandwi souvent cité comme organisateur des massacres.* »<sup>75</sup> Le lieutenant-colonel Hogard n'arrête aucun assassin. Ou s'il en a arrêté, il les a relâchés. Il se justifie en disant qu'il avait une mission militaire mais pas de gendarmerie ou de police. Interrogé sur l'arrestation des présumés coupables durant l'opération Turquoise, le lieutenant-colonel Hogard déclare : « *Ma mission n'était pas de les rechercher, de les poursuivre, de les arrêter euh... si euh... ma mission était une mission militaire, encore une fois à distinguer des missions de gendarmerie ou de... ou de police ou de prévôté euh... et donc je crois que nous avons fait notre travail.* »<sup>76</sup> Les soldats sous ses ordres étaient limités à faire une simple identification des « criminels de guerre » présumés. Ni mandat de recherche, ni mandat d'arrêt, constate

72. Alain Juppé, « Point de vue », *Intervenir au Rwanda*, *Libération*, 16 juin 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/JuppeLiberation16juin1994.pdf>

73. Opération Turquoise, PCIAT, Fiche d'information, Goma, 10 juillet 1994. Objet : Renseignements recueillis en zone humanitaire de sécurité. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Mission d'information parlementaire [12, Tome II, Annexes, pp. 498-500]. <http://www.francegenocidetutsi.org/FicheDinformationZhs10juillet1994.pdf#page=2>

74. African Rights, *John Yusufu Munyakazi - Un génocidaire devenu réfugié* [1, p. 80].

75. Jean-Marie Cavada, émission « *La Marche du siècle* », FR3, 21 septembre 1994. Archive INA 38 :27-40 :41.

76. Jean-Marie Cavada, émission « *La Marche du siècle* », FR3, 21 septembre 1994. Archive INA 40 :42-41 :21



Jean-Marie Cavada. Cependant nous notons que le Groupement Sud Turquoise que commandait Jacques Hogard comptait un détachement prévôtal (gendarmerie).<sup>77</sup>

Ce détachement prévôtal pouvait procéder à des arrestations. D'ailleurs il y en eut. « Le 25 juillet, la 2<sup>e</sup> section de la 1<sup>re</sup> compagnie du 2<sup>e</sup> REI s'infiltré de nuit à Bugarama et appréhende une bande de miliciens qui terrorise la population ». <sup>78</sup> Notons que Bugarama est le fief de la milice de John Yusuf Munyakazi. *Le Figaro* présente cette affaire comme beaucoup plus sérieuse :

Des accrochages ont opposé pendant trois nuits la milice Interahamwe (extrémistes hutus) à des militaires français de la Légion étrangère, qui leur ont infligé des pertes, a déclaré un officier français. Les incidents ont eu lieu près de Bugarama, dans le sud-ouest du Rwanda, a précisé le lieutenant-colonel Hogard à Cyangugu, dans la zone de sécurité instaurée par les Français.

« *Nous les pourchassons* » a-t-il dit en ajoutant que les légionnaires n'avaient subi aucune perte.

La milice Interahamwe a joué un rôle prépondérant dans les massacres de la minorité tutsie lors des sanglants événements qui depuis le 6 avril ont fait plus de 500 000 morts et quatre millions de réfugiés et déplacés. Avec la défaite de l'ancienne armée gouvernementale par le Front patriotique du Rwanda (FPR), sa majeure partie est actuellement exilée au Zaïre, d'où elle mène des coups de main contre les Tutsis en territoire rwandais, a précisé l'officier.

« *Ils franchissent la frontière pendant quelques heures et tentent de menacer la population et de lui ordonner de partir. Ils tirent parfois sur nous et trop, c'est trop, nous ripostons immédiatement* », a ajouté le lieutenant-colonel Hogard.<sup>79</sup>

Mais qu'est-il advenu de ces miliciens faits prisonniers ? Ayant entendu Hogard, Périès et Servenay écrivent à ce sujet :

Pourtant, le lieutenant-colonel Hogard n'a pas le même comportement [il n'a pas arrêté les membres du gouvernement intérimaire] avec les « petits » miliciens qui entravent l'action des troupes françaises. Quelques dizaines d'entre eux sont arrêtés, identifiés, photographiés, par l'équipe renseignement du Groupement sud. Certains sont même incarcérés dans la prison de Cyangugu en raison des témoignages qui leur imputent de nombreux massacres. Ils seront relâchés au lendemain du départ des troupes françaises, fin août, car les casques bleus éthiopiens qui prennent la relève n'ont pas les moyens de les garder.<sup>80</sup>

77. Ce détachement prévôtal dresse procès-verbal des armes remises au colonel Gissalassie, chef des éléments éthiopiens de la MINUAR, qui viennent relever les Français le 21 août 1994. Cf. B. Lugan [9, p. 239].

78. B. Lugan [9, p. 239].

79. *La Légion face aux miliciens hutus*, *Le Figaro*, 26 juillet 1994, p. 4.

80. G. Périès, D. Servenay [11, p. 325].

Nous avons entendu une autre version. En quittant le Rwanda, les Français n'ont pas remis à la MINUAR les listes de personnes accusées de génocide et ils ont libéré celles qui étaient en prison avant l'arrivée de la MINUAR :

In the Cyangugu as well as the Gikongoro area of the French-controlled zone, UNAMIR officers claim to have seen lists, prepared by French authorities in the zone, of persons accused locally of genocide or other criminal activities, some of whom had been detained. Departing French troops did not hand over these lists to UNAMIR forces, however, and they released jailed prisoners before U.N. replacements arrived to take over from French command.<sup>81</sup>

Jean Hélène note qu'à Gikongoro, les Français n'avaient pas de prison et que tous les détenus de la prison de Gikongoro ont été libérés :

Sur le chemin du retour, un drame éclate au bord de la route : la foule poursuit un homme qui a tenté de voler de la nourriture tout juste distribuée. Les soldats [français] jaillissent de leur véhicule mais les villageois ont été plus rapides. Le voleur est arrêté une grenade à la main. Les militaires iront fouiller sa chaumière sans trouver d'autres armes. Ni les Français ni la MINUAR II n'ont ouvert de cachots. Le brigand sera donc remis au bourgmestre, qui ne pourra que le relâcher puisque le directeur de la prison de Gikongoro est parti avec les clés après avoir libéré tous les prisonniers.<sup>82</sup>

Dans les trois rapports sur l'opération Turquoise transmis au Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France,<sup>83</sup> il n'est pas question d'arrestation de coupables de massacres, encore moins de leur remise à la MINUAR.

Il est douteux que le lieutenant-colonel Hogard ait remis des prisonniers aux Casques bleus éthiopiens. Bernard Lugan fait état de remise d'armes aux Éthiopiens mais pas de prisonniers.<sup>84</sup>

81. Human Rights Watch, *Rwanda/Zaire : Rearming with Impunity - International Support for the Perpetrators of the Rwandan Genocide* [8, II The role of France], Interviews with U.N. officials, August 1994 - March 1995. <http://www.francegenocidetutsi.org/HRWrearmingWithImpunityMay1995.pdf> Traduction de l'auteur : Dans la région de Cyangugu comme dans celle de Gikongoro de la zone contrôlée par les Français, des officiers de la MINUAR disent avoir vu des listes, préparées par les autorités françaises de la zone, de personnes accusées localement de génocide ou d'autres activités criminelles, certaines d'entre elles ayant été détenues. En partant les troupes françaises ne remirent pas ces listes à la MINUAR et ils libèrent les personnes emprisonnées avant que les troupes des Nations Unies n'arrivent pour prendre la succession du commandement français.

82. Jean Hélène, *Rwanda : après les Français, l'inquiétude*, Le Monde, 20 août 1994, pp. 1, 4. <http://www.francegenocidetutsi.org/HeleneInquietude20aout1994.pdf>

83. 5 juillet 1994, ONU S/1994/795 <http://www.francegenocidetutsi.org/S1994-795.pdf> ; 4 août 1994, ONU S/1994/933 <http://www.francegenocidetutsi.org/S1994-933.pdf> ; 27 septembre 1994, ONU S/1994/1100. <http://www.francegenocidetutsi.org/S1994-1100.pdf>

84. B. Lugan [9, p. 239].

## 6.8 Hogard ne fait pas taire les radios qui appellent au massacre puis à la fuite

Dans la région de Cyangugu, la radio RTLW est audible par un système de réémetteur. Le studio mobile de Radio Rwanda suit le gouvernement dans sa retraite et lancera un appel à la fuite le 17 juillet.<sup>85</sup> Le lieutenant-colonel Hogard déclare à Gabriel Périès :

Dans l'autre sens, c'est vrai que ce problème des radios extrémistes n'a pas été bien traité. On les a traquées et on ne les a pas trouvées. C'est un échec de *Turquoise*, ça oui. Une fois, mon équipe CRAP a failli attraper une camionnette et l'émetteur, mais ils sont arrivés trop tard. C'est un échec, mais ce n'est pas ma faute d'avoir essayé.<sup>86</sup>

## 7 Maintien des opérations et collaboration avec l'infrastructure politique et logistique du génocide

### 7.1 Collaboration avec les organisateurs du génocide

Le capitaine Bernard Gondal, officier de renseignement de Hogard, constate que les massacres ont été organisés par les autorités locales et que toute la population y a participé :

« [...] Au départ, pour expliquer ces massacres, on nous dit que ce sont les miliciens. En fait, on s'aperçoit que c'est tout le monde. Une grande partie de la population survivante a participé aux massacres. [...] »

Avec une équipe de CRAP du 2<sup>e</sup> REP, ses yeux et ses oreilles, il découvre l'impensable organisation des massacres : « Très vite nous avons la sensation désagréable que les autorités ont organisé les massacres. Mais on sait aussi que ce n'est pas le cas de toutes les autorités. Les préfets, les bourgmestres : il y a une vraie déliquescence de l'autorité civile. Cela fuit de partout, dans tous les sens. Nous nous attendions à voir des assassins, des tueurs... mais pas à cette implication des autorités locales. Que tout cela soit organisé, c'est fou. D'autres ont aussi essayé de protéger les Tutsis. »<sup>87</sup>

Jacques Hogard décrit sa prise de contact avec les autorités de Cyangugu :

« – Les autorités rwandaises me disent, c'est tant [d'argent] par jour. Surréaliste, raconte le lieutenant-colonel Hogard. Je dis non.

85. B. Lugan [9, p. 251].

86. Entretien du 24 février 2006 avec le colonel Hogard. G. Périès, D. Servenay [11, p. 336].

87. Entretien par téléphone avec le capitaine Bernard Gondal, le jeudi 15 décembre 2005. Cf. G. Périès, D., Servenay [11, p. 325].

On s'installe. Et j'annonce la nécessité de mettre en place un comité de coordination entre nous et les Rwandais, avec réunion tous les jours à 11 heures. Je présente au préfet notre mission : neutralité et impartialité. On emploiera la force si besoin est.

« – Quelle est la réaction du préfet ?

« – Je ne peux pas vous dire qu'il bondit de joie. Bien qu'il ait été élargi par le tribunal d'Arusha, je pense que c'est un vrai salopard, passez-moi l'expression. J'en ai la conviction si ce n'est les preuves : il fallait voir la rouerie, l'hypocrisie et la perfidie du bonhomme pour le comprendre tout de suite. Donc, il fait grise mine. C'était du feeling, mais lorsque j'ai rencontré le préfet de Cyangugu, d'emblée il m'a révolté. Je ne savais pas ce qu'il avait fait ou pas, mais je savais qu'il devait déguerpier. Ensuite, j'ai compris qu'il donnait des ordres aux milices à l'extérieur de la ville, tout en nous assurant qu'il calmait le jeu. C'est aussi pour cela que l'on a accéléré le processus de décomposition de l'État rwandais. »<sup>88</sup>



FIGURE 2 – Le colonel Tauzin présente son successeur le colonel Hogard au préfet Bagambiki. Source : TF1, 2 juillet 1994, 13 h

Dans son livre il ne cache pas le rôle du préfet Bagambiki dans les massacres :

Très vite il me faudra mettre les points sur les i au préfet Étienne [Emmanuel] Bagambiki. J'ignore alors totalement son « background »

<sup>88</sup>. Entretien du 2 décembre 2005 et du 24 février 2006 avec le colonel Hogard, dans ses bureaux de la société Epee. G. Périès, D. Servenay [11, p. 326].

mais il ne m'inspire d'emblée que peu de sympathie. [...]

Bagambiki, je l'apprendrai plus tard, est un personnage influent venant du MRND, le parti du président assassiné, dont il est l'un des durs. Nous réalisons vite qu'il n'est pas franc du collier et qu'il tente de nous doubler en manipulant ses réseaux extrémistes. Je dois donc le mettre sévèrement en garde contre les conséquences de ses agissements présumés et de ses liens probables avec les bandes d'Interahamwe avec lesquels nous aurons quelques accrochages. Dès lors, la défiance s'installe entre nous. Cela n'ira pas beaucoup plus loin : Bagambiki disparaît à jamais le 18 juillet après avoir appelé au pillage de la préfecture de Cyangugu et à l'exode de la population vers le Zaïre.<sup>89</sup>

Hogard sait donc que Bagambiki ordonne toujours aux milices de massacrer. Mais il ne l'arrête pas. Il collabore avec lui, il le voit tous les jours.

Le but pour Hogard était de « *ne pas déstabiliser ce qui reste* » :

« Au début, l'ancien régime continue d'administrer, dit Jacques Hogard, on est obligé de traiter avec ces gens-là pour ne pas déstabiliser ce qui reste, tout en restant méfiant. On sauve la face si vous voulez. C'est la phase d'arrivée jusqu'au 18 juillet. C'est une vraie difficulté. On sent qu'on dérange. Alors on accentue la pression, morale et physique. Progressivement. Dans les trois ou quatre premiers jours, on croise des civils dans des pick-up, des milices armées de la machette à la kalachnikov. On est confronté à des barrages. On les démantèle en souplesse en leur disant : "La France s'occupe de la sécurité des populations, ce n'est plus vous, c'est nous." C'est difficile, vous êtes sur un barril de poudre et il faut éviter l'étincelle. »<sup>90</sup>

Le but de Hogard est clairement ici de ne pas déstabiliser ce qui reste de ce régime qui a organisé le génocide et le continue devant lui. Hogard déplore le départ du préfet Bagambiki :

La tâche des militaires français dans le Sud est d'autant plus délicate qu'elle inclut maintenant le maintien de l'ordre, des missions humanitaires et certaines tâches abandonnées par l'administration. « *Il faut que je rétablisse l'eau courante, que je veille au bon fonctionnement de la centrale électrique, que je m'occupe des contrôleurs aériens. Et tous me demandent : qui va nous payer maintenant ?* », dit le lieutenant-colonel Hogard, en déplorant le départ du préfet de Cyangugu.<sup>91</sup>

Le sous-préfet Théodore Munyangabe a été chargé, sans doute par Hogard, d'assurer l'intérim du préfet.<sup>92</sup> Il a été reproché à Théodore Munyangabe d'être

89. J. Hogard [7, pp. 44-45].

90. Entretien avec le colonel Hogard, G. Périès, D. Servenay, *ibidem*, p. 328.

91. Frédéric Fritscher, *Sans abris, sans eau, sans soins...*, Le Monde, 21 juillet 1994, pp. 1, 3. <http://www.francegenocidetutsi.org/FritscherSansAbris21juillet1994.pdf>

92. T. Cruvellier [6, p. 107].

aussi mêlé aux massacres, à Shangi et à Mibilizi.<sup>93</sup> Condamné en 1<sup>re</sup> instance, il a été acquitté par un arrêt de la cour d'appel de Cyangugu du 6 juillet 1999.

Le lieutenant Samuel Imanishimwe, commandant des FAR dans la préfecture de Cyangugu et proche collaborateur du préfet, est un des principaux assassins. Le lieutenant-colonel Hogard ne l'ignore pas :

[...] il existait bien au sein des FAR des petites frappes qui avaient participé sur les arrières aux massacres commandités par les extrémistes du régime. Je pense ainsi au triste lieutenant Samuel Imanishimwe, responsable du camp de Karambo, où se tient la garnison de Cyangugu, rencontré dans les premiers jours de notre déploiement et dont le sous-préfet Munyangabe me fera comprendre le rôle actif dans les règlements de compte et massacres perpétrés en ville au printemps.<sup>94</sup>

Le génocide des Tutsi ne serait-il pour Hogard qu'un « règlement de compte » ? Jean-Bosco Habimana, caporal des FAR et chef Interahamwe, interrogé à la prison de Cyangugu, rapporte que les Français collaboraient avec Imanishimwe :

Non seulement, ils [les Français] nous conseillaient, mais même la nourriture, c'est eux qui nous l'assuraient. Et ils venaient vers nous. Parfois, ils rencontraient le préfet Manishimwe<sup>95</sup> qui envoyait un militaire qui s'appelait Bikumanywa, c'était un sergent major qui était responsable des stocks du camp Karambo. Il venait nous donner les instructions qu'il avait reçus des Français. « Allez partout sans crainte nous sommes soutenus par le Français », celui-ci ne souhaite nullement voir le pays dans les mains du cancrelat.<sup>96</sup>

Le lieutenant Samuel Imanishimwe a été arrêté au Kenya le 11 août 1997. Il a été condamné à 27 ans de prison par le TPIR le 25 février 2004 pour génocide, autres crimes contre l'humanité (extermination) et crimes de guerre. Sa peine a été réduite en appel à 12 années de prison.<sup>97</sup>

Cassien Bagaruka, pompier sur l'aéroport de Kamembe, rapporte :

Lors de l'opération Turquoise, les militaires français sont arrivés à Cyangugu, le 22 juin 1994. Ils ont été accueillis chaleureusement par les Interahamwe et les ex-FAR, qui chantaient en brandissant des drapeaux Français. Ils se réjouissaient que ces Français aillent fournir des munitions pour vaincre les Inyenzi. Arrivés à l'aéroport de Kamembe, ils ont installé un poste de radio émetteur contrôlé par le caporal Thierry et le sergent Galant Olivier, ainsi que d'autres matériaux dont des véhicules transportés par des hélicoptères et des

93. African Rights, *John Yusufu Munyakazi - Un génocidaire devenu réfugié* [1, pp. 43, 50, 52].

94. J. Hogard [7, p. 48].

95. Confusion entre le lieutenant Imanishimwe et le préfet Bagambiki.

96. Georges Kapler, enregistrement vidéo, CEC, 2004. Cf. *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 166].

97. IRIN, Arusha, 7 juillet 2006.

avions Transall du genre Hercules 730. Peu après, les militaires français dirigés par le colonel Hogard ont assisté à une réunion organisée par les autorités locales dont le colonel Kabiligi, le colonel Tharcisse Renzaho, Tharcisse Muvunyi et Sylvère Ahorugeze.

Après quoi, les hélicoptères ont commencé l'opération de déplacer les Interahamwe le matin pour les ramener le soir. En fait, les militaires français ont collaboré étroitement avec les miliciens Interahamwe.<sup>98</sup>

Tharcisse Renzaho, préfet de Kigali, a été condamné à perpétuité par le TPIR pour génocide.

## 7.2 Collaboration avec les chefs Interahamwe

Thomson Mubiligi était un Interahamwe qui a collaboré avec les troupes françaises durant le génocide dans Cyangugu. Il déclare à la commission Mucyo :

« J'ai vu arriver les Français à Cyangugu. Certains sont allés à Nyarushishi, d'autres à l'aéroport et un autre groupe de militaires circulait partout. Ils collaboraient étroitement avec le préfet de Cyangugu et la gendarmerie et tenaient souvent des réunions avec des officiers supérieurs des FAR ainsi que les chefs des Interahamwe. Dans ce cadre, ils ont étroitement collaboré avec le président de la CDR, Bantari Ripa, le président des Interahamwe de Cyangugu, Nyandwi Christophe, ainsi que Yusuf Munyakazi, chef des Interahamwe de Bugarama qui sont allés donner du renfort à Kibuye. [...] A Cyangugu, les Interahamwe ont continué à tuer malgré la présence des militaires français. En effet, ces Interahamwe ont maintenu leurs barrières et les Français n'ont rien fait pour les désarmer ni les chasser de ces barrières. Des Interahamwe de Kigali ont pillé dans la ville de Cyangugu et là aussi les Français n'ont rien fait pour les empêcher. [...] Un des officiers supérieurs français s'appelait Lieutenant Colonel Hogard, d'autres se disaient Commandants aux légions étrangères.<sup>99</sup>

Dans un but de vérification nous avons rencontré Thomson Mubiligi en 2010. À notre question : « Est-ce que les militaires français entretenaient des relations avec les responsables des milices ? Est-ce qu'ils se causaient ? », l'ancien Interahamwe répond : « Parce que les responsables des Interahamwe étaient des gens capables de s'exprimer en français, parmi lesquels Nyandwi Christophe, Bantari Ripa, Bagambiki, Imanishimwe, il y avait une collaboration entre eux et les Français. Car c'était eux qui gouvernaient Cyangugu. Il y avait aussi le commandant de l'aéroport de Kamembe – je ne me souviens pas de son nom, lui aussi a exterminé beaucoup de gens dont ses collègues de l'aéroport. »<sup>100</sup>

98. Rapport Mucyo, [4, Annexes, pp. 34-35].

99. Rapport Mucyo, [4, pp. 183-184].

100. Vénuste Kayimahe, Jacques Morel, *Interview de Thomson Mubiligi*, 10 juin 2010, Hôtel 1000 collines, Kigali. <http://www.francegenocidetutsi.org/ThomsonMubiligi10juin2010>.

### 7.3 Les Français ne font confiance qu'aux Interahamwe

Straton Sinzabakwira raconte comment les Français l'ont battu :

Moi-même, j'ai été battu par les soldats français autour du 15 juillet 1994, lorsqu'ils ont appris des Interahamwe que j'avais aidé Claudien Kanyeshyamba [un Tutsi] à fuir vers le Burundi. Les Français sont venus me chercher parce qu'il leur avait été dit que je travaillais pour l'ennemi et que j'avais des armes qui devaient être utilisées par les inkotanyi une fois arrivés dans cette région. Les militaires français sont venus fouiller chez moi et ils n'ont rien trouvé mais moi et ma famille, ils nous ont harcelés et battus ;<sup>101</sup>

### 7.4 L'exfiltration du gouvernement génocidaire

Le 16 juillet, le lieutenant-colonel Jacques Hogard rencontre le président intérimaire Sindikubwabo et le ministre des affaires étrangères Bicomupaka. Il organise leur exfiltration à Bukavu le lendemain :

Avant de quitter Cyangugu dimanche [17 juillet 1994], le président et les ministres du gouvernement intérimaire rwandais (GIR) ont lancé des appels à la population pour qu'elle les suive dans leur exil. Le chef d'état-major des FAR, le général Augustin Bizimungu, a suivi le même chemin, donnant des instructions similaires à ses troupes.

La Radio des Mille Collines, la voix des extrémistes hutus – qui avait incité les milices à massacrer Tutsis et Hutus modérés – a suivi l'état-major des FAR dans ses retraites successives. [...] Retranchés à Gisenyi, puis à Cyangugu, ils étaient toujours la voix du GIR et des FAR en déroute, intimant aux populations de prendre la route du Zaïre. Dans leurs propos violemment antifrançais, ils menaçaient de représailles et de mort ceux qui ne partiraient pas.

Le lieutenant-colonel Jacques Hogard, commandant de la partie sud de la zone de sécurité française, a fait preuve de fermeté. En même temps qu'il notifiait dimanche au président et aux ministres du GIR sa décision de les voir quitter Cyangugu, il insistait pour que la Radio des Mille Collines parte aussi. Coupables d'incitation aux massacres, les journalistes de la station ont leur part de responsabilité dans les malheurs qui frappent maintenant les réfugiés. Le lieutenant-colonel a eu gain de cause. La Radio des Mille Collines – qui lançait lundi matin : « *Le FPR a mis quatre ans pour rentrer au Rwanda avec deux cent mille personnes. Nous mettrons un mois*

---

pdf

101. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>



*pour revenir avec cinq millions* » – est maintenant à Bukavu, avec le GIR.<sup>102</sup>

Bernard Lugan compose le récit suivant à partir d'entretiens avec le général Lafourcade et le colonel Hogard :

Le 16 juillet dans l'après-midi,<sup>103</sup> des éléments de la Garde présidentielle accompagnant des berlines noires sont signalés dans la ville de Cyanguu. Le lieutenant-colonel Hogard est averti par le capitaine Bernard Gondal, chef de son bureau renseignement. Compte rendu est fait au général Lafourcade.

N'ayant pas reçu l'ordre d'arrêter les membres du GIR, décision incombant au pouvoir politique et en l'absence de consignes de Paris,<sup>104</sup> le général Lafourcade doit cependant prendre une décision rapide. Il ordonne donc de faire immédiatement signifier à ces personnalités que leur présence en ZHS est incompatible avec le mandat de Turquoise. Le général Lafourcade est très précis à ce sujet :

« *J'ai donc demandé au lieutenant-colonel Hogard de passer le message aux membres du GIR de quitter immédiatement la ZHS.* »

La réaction française à l'intrusion de membres du GIR en ZHS est extrêmement rapide.<sup>105</sup> Le même jour, nous sommes le 16 juillet, en fin d'après-midi, soit quelques heures à peine après que leur arrivée a été signalée, les ministres sont en effet avisés par les autorités militaires françaises. Escorté de l'équipe de commandos parachutistes du 2<sup>e</sup> REP commandée par le lieutenant Raoul, le lieutenant-colonel Hogard se rend ainsi à la villa occupée par Théodore Sindikubwabo à proximité de l'hôtel du lac et qui est gardée par des éléments de la Garde présidentielle. L'entrevue avec MM. Sindikubwabo et Bicamumpaka est tendue. Le lieutenant-colonel Hogard les informe en effet qu'ils sont indésirables dans la ZHS, qu'ils doivent donc la quitter au plus vite et que les forces françaises ne toléreront aucune manifestation du GIR, de quelque nature que ce soit : émission de radio ou réunion publique.

Leur départ est fixé au lendemain 17 juillet afin de permettre aux autorités zairoises de les accueillir, ce qui permet à certains de parler d'« exfiltration » [...] <sup>106</sup>

Lugan précise plus loin :

102. Frédéric Fritscher, *Sans abris, sans eau, sans soins...*, Le Monde, 21 juillet 1994, pp. 1, 3. <http://www.francegenocidetutsi.org/FritscherSansAbris21juillet1994.pdf>

103. Yannick Gérard signale l'arrivée du président et du Premier ministre à Cyanguu le 15 juillet! Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [12, Tome II, Annexes p. 418]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Gerard9D9-15juillet1994.pdf>

104. Y aurait-il désaccord à Paris sur la conduite à tenir ?

105. Cela prête à sourire car les membres du GIR, en particulier le président et le Premier ministre, étaient certainement suivis ou accompagnés par des militaires français depuis Gisenyi.

106. Entretien de Bernard Lugan avec le colonel Jacques Hogard [9, p. 249]. Jacques Hogard décrit lui-même cette rencontre dans les mêmes termes [7, pp. 96-97].

Comme il n'a pas l'autorisation d'arrêter les membres du GIR et comme il doit impérativement les expulser de la ZHS, le lieutenant-colonel Hogard prend naturellement contact avec son homologue zaïrois, le colonel Opango Deke Kange, pour l'informer de l'arrivée prochaine en territoire zaïrois des membres du GIR et de leur famille.<sup>107</sup>

Le lieutenant-colonel Hogard se confie un peu plus tard à la journaliste Florence Aubenas :

Il y a dix jours, le gouvernement intérimaire en déroute s'est réfugié à Cyangugu. Le colonel Hogard l'a appris par hasard. « *Je n'avais aucune consigne de Paris. J'ai juste appris dans l'après-midi par une dépêche AFP que le Quai d'Orsay trouvait leur présence indésirable. Alors je suis allé les voir. C'était étrange. Pour un officier, il n'est pas très courant d'être invité chez un président.* » Il y trouve un homme d'État qui fait le procès de la zone humanitaire sud. « *En s'installant au sud, les Français ont permis au FPR de concentrer sa force de frappe sur le front du nord et de gagner la guerre.* » « *Matériellement, il avait raison, mais ce n'était pas notre but,* commente le colonel Hogard. *Je lui ai répondu que sans nous, lui-même ne serait sans doute pas là et que le FPR tiendrait les rives du lac Kivu.* » Le Président intérimaire accepte de se replier au Zaïre. « *Je prends le chemin de l'exil, comme le général de Gaulle en juin 40* », dit-il.<sup>108</sup>

Le mensuel de la Légion étrangère, *Képi Blanc*, d'octobre 1994 confirme que :

Battue sur le terrain, l'armée ruandaise se replie, en désordre, vers la « zone humanitaire sûre ». L'E.M.T. [l'état-major tactique de l'opération Turquoise] provoque et organise l'évacuation du gouvernement de transition ruandais vers le Zaïre. Le 17 juillet, le gouvernement ruandais passe au Zaïre.<sup>109</sup>

Le récit que le lieutenant-colonel Hogard fait dans son livre est analogue à ce que Lugan dit plus haut. Ce qui frappe dans son récit, c'est l'appel aux Hutu à suivre le gouvernement intérimaire au Zaïre, lancé sur les ondes de Radio Rwanda. « *C'est alors le signal d'un exode proprement hallucinant !* », écrit Hogard.<sup>110</sup> Son entretien avec Théodore Sindikubwabo et Jérôme Bicumumpaka, qui sont arrivés à Cyangugu dimanche 17 juillet avec une centaine d'hommes bien armés de la garde présidentielle est raconté avec abondance de détails par Périès et Servenay. Il leur donne un délai de 24 heures pour partir. Le lendemain à midi « *il n'y avait plus personne.* »<sup>111</sup>

107. *Ibidem*, p. 251.

108. Florence Aubenas, *L'uniforme mal taillé des soldats de la force Turquoise*, Libération, 28 juillet 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/AubenasLiberation28juillet1994.pdf>

109. Képi blanc, N° 549, octobre 1994, page 6 du cahier spécial « Ruanda » de 8 pages <http://www.francegenocidetutsi.org/KepiBlanc549.pdf#page=6> ; Patrick de Saint-Exupéry *Les « trous noirs » d'une enquête*, Le Figaro, 17 décembre 1998.

110. J. Hogard [7, pp. 96-97].

111. Entretien avec le colonel Hogard, G. Périès, D. Servenay, *ibidem*, pp. 338-340.

Hogard dit ne pas avoir de regret, mais il ne semble pas avoir la conscience tranquille :

L'épisode est une plaie pour le colonel Hogard : avec le recul, il admet s'être laissé enfermé dans une position délicate pour un militaire à qui l'on demande, sans le dire, de faire de la politique : « Je n'avais pas le mandat de les arrêter, dit-il, si on avait eu le mandat de les arrêter, on l'aurait fait, ça ne me posait aucun problème. Personne ne nous a jamais demandé de les arrêter. Et ce n'est pas les autorités françaises que j'incrimine, parce que les autorités françaises n'ont jamais eu ce mandat de la part de la communauté internationale. [...] Et je ne regrette rien, je pense que j'ai fait au mieux des intérêts de tout le monde, je n'ai pas de regret. »<sup>112</sup>

Il est donc clair que les autorités françaises n'ont pas arrêté les organisateurs du génocide ainsi que c'était leur devoir, en tant que signataires de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide. De même, elles n'ont pas cherché à stopper cet « exode hallucinant ».

Selon Cassien Bagaruka, pompier de l'aéroport de Kamembe, des hélicoptères et des avions français ont servi à exfiltrer les membres du GIR :

A la fin de l'opération Turquoise, avant que les militaires français ne quittent la zone turquoise vers le Zaïre, une réunion a été organisée au cours de laquelle les militaires français et les autorités locales ont demandé à toute la population de fuir et ils ont mis des hélicoptères à la disposition de ces autorités pour les déplacer. C'est ainsi qu'ils ont transportés les voitures des autorités par avion Transall dont celle d'Eliezer Niyitegeka ex-ministre de l'information et du colonel Kanyamanza.<sup>113</sup>

Notons que le ministre Eliezer Niyitegeka a été condamné à perpétuité pour génocide et entente en vue de commettre le génocide par le TPIR, le 15 mai 2003.

## 8 Incitation à fuir massivement le pays

Le lieutenant-colonel Hogard se targue d'avoir fait lâcher par des hélicoptères « *des dizaines de milliers de tracts sur la région de Cyangugu, expliquant aux Rwandais que les troupes françaises assuraient leur sécurité, l'approvisionnement et les soins médicaux, pour les inciter à rester sur place.* » mais le journaliste Frédéric Fritscher note que ces arguments « *ne pèsent pas lourd devant les menaces de représailles et de morts proférées par le GIR et Radio Mille Collines à l'encontre de ceux qui ne choisiraient pas d'exode.* »<sup>114</sup>

112. Entretien avec le colonel Hogard, G. Périès, D. Servenay, *ibidem*, p. 340.

113. Témoignage de Cassien Bagaruka. Cf. Rapport Mucyo, [4, Annexes, p. 35]. <http://www.francegenocidetutsi.org/CassienBagarukaAnnexeMucyo34-36.pdf> Le colonel Kanyamanza est le chef de l'escadrille de l'aviation légère de l'armée rwandaise.

114. Frédéric Fritscher, *Sans abris, sans eau, sans soins...*, Le Monde, 21 juillet 1994, pp. 1, 3.

Les militaires français auraient encouragé leurs amis hutu à la fuite. Aloys K., rescapé du camp de Nyarushishi, rapporte ce qui s'est passé à Cyangugu lors de l'exode au Zaïre :

Ils [les militaires français] encourageaient les gens à fuir en racontant que les Inkotanyi venaient et tuaient tout sur leur passage. Ils leur faisaient ce signe (il fait le geste de se trancher la gorge) pour leur signifier que les Inkotanyi allaient les tuer lorsqu'ils arriveraient, ils leur faisaient signe car beaucoup ne parlaient pas français. Ils leur demandaient d'activer les travaux de destructions et de pillages. Ils faisaient le signe de trancher la tête avec une main, en disant "Inkotanyi" pour signifier qu'ils allaient les tuer.

Autre chose encore, ils inspectaient les cartes d'identité, lorsqu'ils voyaient la mention hutu, ils laissaient la personne franchir la frontière à Rusizi. Lorsqu'il y avait mention tutsi, ils chassaient la personne en lui demandant de retourner en arrière pour retrouver les Inkotanyi. En général, ils évaluaient le nez et se fiaient aussi aux cartes d'identité, avec leur mention ethnique hutu/tutsi. [...]

Les Français venaient de quitter le Rwanda et je sais que à cette époque, à la frontière Rusizi I, c'était des Français qui assuraient la surveillance du côté Rwanda et du côté Zaïre. Lorsqu'ils constataient que tu avais la mention ethnique, à cette époque c'était le cas, si tu étais hutu, ils t'offraient le passage, en te disant que les Inkotanyi te tueraient si tu restais, si tu étais tutsi, ils te refoulaient. <sup>115</sup>

Jean-Bosco Habimana, caporal FAR et chef Interahamwe, rapporte aussi que les Français poussaient à l'exode :

Par après, ils nous ont dit qu'il était trop tard, que le FPR avait des forces qu'ils ne soupçonnaient pas, nous avions trop tardé à faire appel à eux, il était trop tard.

Ils ont parlé ainsi lorsque les choses tournaient mal pour eux, lorsqu'ils avaient commencé à échanger des tirs avec le FPR à Gikongoro. Ils nous ont dit, il n'y a pas d'autre issue, nous devons tous, sans exception, fuir au Congo. Que celui qui allait chercher à rester allait être désigné comme cancrelat lui-même. C'était les Français eux-mêmes qui parlaient ainsi.

Ils nous ont demandé de fuir, partout où ils passaient, dans les petits centres commerciaux, ils incitaient les gens à fuir le FPR. Tout comme dans ces petits centres, ils demandaient à toute personne qu'ils croisaient : Tutsi ou Hutu ? Si tu répondais Hutu, ils te faisaient un signe d'amitié, Yes ! Mais pour reconnaître un Hutu, ils se fiaient à ce signe : le port du gourdin. Il y en avait des cloutés, que nous appelions « aucune rançon possible pour racheter la vie de l'ennemi », cela avait fort impressionné les Français. Ils nous disaient que sur ce point, ils reconnaissaient que les Rwandais avaient

115. Georges Kapler, enregistrement vidéo, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 371].

un sens de la créativité, qu'ils n'auraient pas imaginé une telle arme pour tuer. Nous avons tué plusieurs fois avec ça devant leurs propres yeux et ils ne faisaient rien pour nous en empêcher. <sup>116</sup>

Un autre tueur en prison, Ahmed Bizimana, rapporte :

Au moment de fuir au Zaïre, c'est les Français qui ont demandé aux gens de fuir. Ils ont occupé les postes frontières et ont demandé à la population de fuir comme quoi les Inyenzi allaient tous les tuer. <sup>117</sup>

Straton Sinzabakwira, bourgmestre de la commune de Karengera déclare :

Les militaires français ont exfiltré les criminels et encouragé la population à s'exiler. Ils mimaient le geste de couper la gorge en incitant la population à fuir. A Bugarama, ils sortaient, de force, les gens de leurs maisons. » <sup>118</sup>

Le bureau des Affaires civiles de l'opération Turquoise reconnaît lui-même « *les menaces des miliciens venant de Cyangugu et Bukavu et poussant au départ.* » <sup>119</sup> Le lieutenant-colonel Hogard leur a donc laissé toute latitude pour aller et venir par delà la frontière et menacer la population si elle n'accepte pas de fuir.

### 8.1 Le pillage de Cyangugu et la destruction des infrastructures

Le lieutenant-colonel Hogard assiste au pillage de Cyangugu et à la destruction des services publics lors du départ des génocidaires sans s'y opposer. Par son attitude et ses propos, il approuve la politique de la terre brûlée devant le FPR.

C'est fini. Le lendemain, lundi 18 juillet 1994, le cortège du gouvernement intérimaire passe au Zaïre. Un appel d'une radio extrémiste invite toute la population de la ZHS à le suivre pour continuer le combat. En une heure à peine, le bâtiment de la préfecture de Cyangugu est littéralement « dépecé » selon Jacques Hogard. Plus un bureau, plus une chaise, plus une prise électrique. Les génocidaires emportent tout ce qu'ils peuvent dans leur exil. <sup>120</sup>

Cassien Bagaruka, pompier à l'aéroport, précise le rôle des Français dans cet incendie de la préfecture : « *Lorsque les bâtiments de la préfecture de Cyangugu ont pris feu et que les pompiers de l'aéroport sont allés éteindre le feu,*

116. Georges Kapler, enregistrement vidéo, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 165].

117. Georges Kapler, enregistrement vidéo, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 90].

118. Audition de Straton Sinzabakwira par la Commission Mucyo en sa séance publique du 13/12/2006. Cf. Rapport Mucyo, p. 187. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=193>

119. Opération Turquoise, bureau des Affaires civiles, Point de situation humanitaire du 18 août, 18 août 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [12, Tome II, Annexes, p. 531]. <http://www.francegenocidetutsi.org/TurquoiseSituationHumanitaire18aout1994.pdf>

120. Entretien avec le colonel Hogard, G. Périès, D. Servenay, *ibidem*, p. 340.

*les militaires français les ont chassés en disant qu'il ne fallait pas gaspiller de l'eau. »*<sup>121</sup>

La commission Mucyo a réuni de nombreux témoignages sur ces pillages qui se sont déroulés devant les Français et souvent avec leur participation. Aloys Karuranga, employé à la compagnie de téléphone, dit comment le colonel Hogard a, de fait, laissé détruire le central téléphonique :

Aloys Karuranga est originaire de Rusizi dans l'ex-préfecture de Cyangugu. Il a travaillé à la compagnie nationale de téléphone (Rwandatel) depuis 1970. En 1994, il était en poste à Cyangugu. Il raconte la participation de militaires français dans le pillage de la centrale téléphonique de Cyangugu dont il avait la charge.

« En 1994, j'étais ici à Cyangugu et je travaillais à Rwandatel. [...] Le 18 juillet 1994, les gens ont commencé à piller et à détruire la ville de Kamembe et le 22, la centrale téléphonique qui était sous ma responsabilité a été pillée. Le soir, vers 18 h, après avoir visité les lieux et constaté que les ordinateurs et tout le matériel contenu dans notre stock avaient été pillés, je suis allé voir le Colonel Hogard, chef de la mission de l'opération Turquoise à Cyangugu, dont le bureau se trouvait dans un hangar de l'aéroport. Je lui ai dit que notre central avait été saccagée [sic] et lui ai demandé de mettre disons un gardiennage permanent. Il m'a donné alors, une équipe de patrouille et nous a dit d'aller voir ce qui s'y passait. En arrivant, nous avons constaté que les périphériques informatiques n'y étaient plus. Toutefois, la centrale et les équipements de la téléphonie rurale fonctionnaient encore. Nous sommes retournés voir le colonel pour lui en rendre compte. En réponse à ma demande de protection des installations, il m'a dit qu'il était désolé, qu'il ne pouvait pas avoir un Français pour tout Rwandais ni pour toutes les maisons. Il m'a, néanmoins, promis une patrouille régulière. Ce qui m'a étonné et choqué c'est que, le lendemain vers 14h, j'y suis retourné et j'ai constaté que tout avait été pillé, la centrale comprise. Pire encore, j'y suis retourné deux semaines après et j'y ai trouvé un camion appartenant aux militaires français ; ces derniers se trouvaient sur des conteneurs dans lesquels nous stockions notre matériel. Ils étaient avec un Rwandais du nom de Musafiri qui travaillait à l'Electrogaz, je pense qu'il avait sollicité l'aide des Français pour transporter ces conteneurs. J'avais sur moi un appareil photographique et, me cachant derrière une pilonne [sic], j'ai pris des photos. Finalement, ils ont pillé un conteneur. [...] Les maisons avaient été détruites et les gens venaient piller les matériaux, laissant ces maisons inhabitables. Les Français qui étaient à la barrière de Rusizi facilitaient les gens [sic] qui traversaient avec le matériel pillé et parfois il y a ceux qui revenaient du Zaïre pour en piller encore. »<sup>122</sup>

121. Rapport Mucyo, [4, pp. 202-203].

122. Rapport Mucyo, [4, pp. 200-201].

Jean Bigirumwami décrit comment les Interahamwe de Bugarama ont pillé devant les Français la cimenterie Cimerwa, et ont incendié le bureau communal et la Riziculture. Les Français sont venus saccager sa propre maison.<sup>123</sup>

Gonzague Habimana, para-commando des FAR à Kanombe, raconte comment les militaires français volaient des voitures à Cyangugu.<sup>124</sup>

Les détracteurs de la commission Mucyo vont contester ces faits. Mais le lieutenant-colonel Hogard ne cherche pas à cacher ces pillages. Une autre preuve en sont les ruines que l'on voyait encore en 2010. D'autres enquêteurs confirment le constat du rapport Mucyo. Notamment ce Gonzague Habimana a été entendu longuement par Cécile Grenier. Sur ces vols de voitures il déclare :

Gonzague Habimana : Je suis personnellement allé jusqu'à Cyangugu du temps de Turquoise. C'est d'ailleurs là que s'est arrêtée ma fuite. Je ne me suis guère approché d'eux [les Français], car j'étais déçu et pensais que cela ne me servirait plus à rien. [...] Ce que je sais très bien, c'est qu'une fois sinon deux, je les ai vus à Kamembe embarquer des véhicules rwandais de luxe dans leurs avions, qu'ils emmenaient de l'autre côté à l'aéroport de Bukavu. Ils semblaient aussi participer aux pillages.

Q. Ils embarquaient ces véhicules dans leurs avions ?

R. Oui.

Q. Les véhicules du gouvernement ou ceux des citoyens ?

R. Les véhicules des citoyens ordinaires. Tout véhicule de luxe en bon état, ils le prenaient.

Q. Dans leurs avions ?

R. Oui.

Q. Ils étaient comment, leurs avions ?

R. Ils avaient de gros avions militaires, des avions de combat, plusieurs sortes. Mais la plupart, c'était des Hercule.

Q. Des Hercule C130 ?

R. Oui. Des C130.

Q. Donc, ils embarquaient des véhicules abandonnés par leurs propriétaires ?

R. Oui.

Q. Est-ce qu'ils les amenaient à leurs propriétaires ?

R. Il y en avait ceux dont se disputaient les Interahamwe et lorsque les Français voyaient qu'ils allaient en venir aux mains, ils les confisquaient et les ramenaient à l'aéroport, puis les embarquaient eux aussi, comme de vulgaires pillards.

Q. Mis à part ces véhicules qu'ils transportaient par avion, il n'y en avait pas qu'ils prenaient par voie terrestre ?

R. Par la route ?

Q. Oui.

123. Rapport Mucyo, [4, pp. 201-202].

124. Rapport Mucyo, [4, p. 202].

R. Bien sûr qu'ils en prenaient. Ils en utilisaient. Tu vois, à cette époque ils effectuaient beaucoup d'allers et venues entre Kamembe et l'aéroport de Kavumu. Ce sont deux lieux bien proches, et alors ils utilisaient aussi les véhicules... je veux dire ces véhicules de luxe, tous terrains, qu'ils avaient récupérés ici. <sup>125</sup>

D'autres témoignages indépendants de ceux de la commission Mucyo confirment que les usines de la région de Cyangugu ont été démantelées :

Jean-Népomucène revient dans le village de Cymbogo [Cyimbogo] en septembre pour constater que les Hutu, avant leur fuite, ont tout saccagé. Des témoins racontent que le directeur de l'usine de jus de fruits a fait plusieurs voyages en camion vers le Zaïre, juste en face, pour sortir toutes les machines. <sup>126</sup>

Les militaires français ont pillé l'usine à thé de Shagasha :

Les Français, ils ont volé, c'est eux qui ont détruit l'usine de thé de Shagasha. Ils ont pris les machines et beaucoup d'autres choses qu'ils embarquaient à bord de leurs avions. Ils s'y rendaient escortés par leurs blindés, et ils ont démonté toute l'usine et pris tout le thé qu'ils ont emportés. Je ne sais pas où ils emmenaient ça, mais ils ont chargé ces machines et ce thé. <sup>127</sup>

Les Français ont pris aussi des véhicules :

Par exemple ceux de l'usine à thé de Mata. Ils y sont allés, ils y ont pris les véhicules. Ils amenaient ces véhicules et les embarquaient dans leurs avions, je voyais tout ça, de chez moi on a vue parfaite sur l'aéroport, on voit tout ce qui s'y fait. Toi-même tu pourras vérifier en rentrant si tu le veux. Les véhicules, ils les mettaient dans les avions, les machines aussi, ça je peux en témoigner contre eux même devant Dieu. <sup>128</sup>

Ils ont volé du riz :

Ils ont volé aussi du riz et du maïs, dans le centre de Gihundwe. Ce sont les Français qui y sont allés. Ils ont pillé le riz, en ont chargé leurs véhicules, des camions couverts de bâches, remplis des sacs de riz qu'ils amenaient à l'aéroport, car c'est là qu'ils avaient leur camp. <sup>129</sup>

Les Français ont laissé piller et détruire :

---

125. Interview de Gonzague Habimana par Cécile Grenier, traduction Vénuste Kayimahe, 31 décembre 2002. <http://www.francegenocidetutsi.org/GonzagueHabimana31decembre2002.pdf>

126. Michel Bühner [3, p. 22].

127. Interview de NN. par Cécile Grenier, Bugarama, 23 janvier 2003. Traduction de Vénuste Kayimahe.

128. Interview de NN., *ibidem*.

129. Interview de NN., *ibidem*.



Q : Je ne connais pas bien Cyangugu, mais l'on dit que cette ville a été totalement détruite du temps de Turquoise ?

R : Turquoise, ils ont dit qu'aucun militaire du FPR n'était autorisé à s'introduire dans cette zone, en se battant. Mais je te jure au nom de Dieu, les magasins ont été pillés sous l'œil de soldats français, toutes ces maisons détruites au bord du lac, les Français étaient là, et même ils protégeaient les destructeurs, toutes les maisons, la préfecture,... Quand vous allez rentrer, observez bien au bord du lac, toutes ces maisons détruites là-bas, en leur présence.

Q : Ils protégeaient ceux qui les détruisaient ?

R : Parfaitement. Et tu te demandais comment les maisons pouvaient être détruites en présence des Français, et tu te sentais mystifié. Tu te demandais : « Dans quel genre de guerre sommes-nous ? Pourquoi ceux-là sont-ils en train de détruire les maisons alors que les Français sont présents... ? »

Ces magasins-là du centre ville, que nul ne vienne te mentir, personne n'a débarqué du Congo pour les piller. Les commerçants eux-mêmes, protégés par des soldats français, vidaient leurs propres magasins, mettaient les marchandises dans des véhicules et les français les escortaient jusqu'au Congo.<sup>130</sup>

Aloys K., rescapé du camp de Nyarushishi, déjà cité, confirme :

Autre chose, les biens publics (hôpitaux, électricité et autres) ont été détruits en leur présence, ils n'ont rien fait pour l'empêcher.<sup>131</sup>

Faustin Twagiramungu, Premier ministre après le génocide, se plaint que sa maison au bord du lac Kivu à Cyangugu « a été pillée de fond en comble, sous le regard des militaires français. »<sup>132</sup> En fait elle a été complètement détruite.

## 9 Conclusion

Le lieutenant-colonel Hogard a vu en arrivant, notamment à Bisesero « l'horreur des massacres auxquels viennent de se livrer les milices extrémistes Hutu Interahamwe, et parfois la population elle-même, prise dans le lâche engrenage de la terreur révolutionnaire ». <sup>133</sup> Il reconnaît qu'un « abominable génocide vient d'ensanglanter le pays » et considère que « ce fait majeur discrédite totalement le gouvernement qui n'a pas voulu ou su empêcher la tragédie. » <sup>134</sup>

Il a pourtant collaboré avec les organisateurs de ce génocide dans sa zone de responsabilité de Cyangugu. Il a contribué à armer les miliciens dans l'hypothèse d'une arrivée de l'armée du FPR. Ce qui leur a permis de continuer leur

130. Interview de NN., *ibidem*.

131. Georges Kapler, *L'horreur qui nous prend au visage* [5, p. 371].

132. C. Braeckman [2, p. 322].

133. J. Hogard [7, p. 39].

134. *Ibidem*, p. 47.

« travail » d'élimination des Tutsi, ceci en toute quiétude, car ils se savaient protégés du FPR par les Français.

À l'exclusion de toute autre personne ou institution, le lieutenant-colonel Hogard disposait de l'autorité dans la zone de Cyangugu. En décidant de garder le personnel politique, administratif, militaire, qui avait organisé les massacres et de collaborer avec lui, en laissant les tueurs des milices poursuivre les assassinats de Tutsi ou même en le leur demandant, il a contribué pleinement à la poursuite du génocide dans sa zone de responsabilité.

L'ensemble des directives qu'il a reçues de sa hiérarchie et l'application décrite ci-dessus qu'en a fait le lieutenant-colonel Jacques Hogard autorise le ministre rwandais de la justice Tharcisse Karugarama à écrire dans son Communiqué du 5 août 2008 que « *les militaires français de Turquoise et leurs commanditaires ont pleinement pris en charge le projet génocidaire* » et à citer nommément le lieutenant-colonel Hogard parmi les personnalités politiques et militaires françaises les plus impliquées dans le génocide.<sup>135</sup>

## 10 Fiabilité des témoignages et validité du rapport Mucyo

Dans le cadre de la vérification de l'enquête de la commission Mucyo, nous sommes allés interroger Straton Sinzabakwira à la nouvelle prison de Mpanga, près de Nyanza, mercredi 26 octobre 2011. Le prisonnier, condamné à 20 ans, est doué d'une mémoire remarquable et parle français. Il avoue « avoir trempé dans ce génocide ». Ayant adhéré au PSD, Parti social démocrate, un parti qui « *aspirait à la démocratie* », il était dans l'opposition au régime d'Habyarimana et son parti unique, le MRND, dont le préfet Bagambiki était un acteur important. Il est effarant de constater qu'étant dans l'opposition il ait participé à l'organisation du génocide. Mais c'est un exemple de ce qu'a été le front Hutu Power, promu d'ailleurs par des militaires et politiciens français en 1993. Il a été bourgmestre du 7 mai 1993 au 19 juillet 1994. Donc il fuit un jour après le préfet Bagambiki et le gouvernement intérimaire, Théodore Sindikubwabo en tête. Il a été élu bourgmestre par le Conseil communal de développement et non nommé par le Président Habyarimana comme auparavant. Il a confirmé pour l'essentiel les déclarations qu'il a faites devant la commission Mucyo. Son témoignage a été enregistré en vidéo.

Un extrait de cette interview de Straton Sinzabakwira est visible sur Internet :

[http://www.dailymotion.com/video/xmv9zo\\_07-straton-sinzabakwira-video\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xmv9zo_07-straton-sinzabakwira-video_news)

135. République du Rwanda, *Communiqué du rapport de la Commission nationale indépendante chargée de faire la lumière sur le rôle de la France dans le génocide des Tutsi de 1994, remis le 16 novembre 2007, le Gouvernement rwandais retient les faits et considérations suivants*, Kigali, 05 août 20, signé Hon. Tharcisse Karugarama, Ministre de la Justice/Garde des Sceaux, pp. 12-13. <http://www.francegenocidetutsi.org/CommuniqueDePresseRapportMucyo.pdf>

De même, nous avons entendu deux fois Thomson Mubiligi, responsable Interahamwe de Cyangugu à Kigali, le 10 juin 2010 et le 19 octobre 2011. Tant que nous n'abordions pas son propre rôle dans les tueries, le témoin nous a paru fiable. Il n'a pas fui au Congo. Il a été mis en prison le 23 mars 1995. Il a choisi la procédure d'aveu et a été libéré en 2003 après 8 ans et demi de prison. Son père, Napoléon Mubiligi, ancien bourgmestre de Kamembe, est en prison. Ce qu'il nous a dit nous semble cohérent avec ce qu'il a déclaré devant la commission Mucyo.

## Références

- [1] AFRICAN RIGHTS : *John Yusufu Munyakazi - Un génocidaire devenu réfugié*. Numéro 6 de Rwanda - Témoins du génocide. African Rights, Juin 1997.
- [2] Colette BRAECKMAN : *Rwanda, histoire d'un génocide*. Fayard, novembre 1994.
- [3] Michel BÜHRER : *Rwanda, mémoire d'un génocide*. Le Cherche Midi - UNESCO, 1996.
- [4] COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE CHARGÉE DE RASSEMBLER LES PREUVES MONTRANT L'IMPLICATION DE L'ÉTAT FRANCAIS DANS LE GÉNOCIDE PERPÉTRÉ AU RWANDA EN 1994 : *Rapport*. République du Rwanda, 15 novembre 2007.
- [5] Laure CORET et François-Xavier VERSCHAVE : *L'horreur qui nous prend au visage - L'État français et le génocide au Rwanda*. Karthala, janvier 2005. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, 22-26 mars 2004.
- [6] Thierry CRUVELLIER et AL. : *Augustin Cyiza, un homme libre au Rwanda*. Karthala, 2004.
- [7] Jacques HOGARD : *Les larmes de l'honneur - 60 jours dans la tourmente au Rwanda*. Hugo doc., 2005.
- [8] HUMAN RIGHTS WATCH : *Rwanda/Zaire : Rearming with Impunity - International Support for the Perpetrators of the Rwandan Genocide*, volume 7, No 4. Human Rights Watch, <http://www.hrw.org/reports/1995/Rwanda1.htm>, May 1995.
- [9] Bernard LUGAN : *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Éditions du Rocher, mars 2005.
- [10] Jean NDORIMANA : *Rwanda 1994, Idéologie, Méthodes et Négationisme du Génocide des Tutsi à la Lumière de la Chronique de la Région de Cyangugu. Perspectives de Reconstruction*. Vivere In, 2003.
- [11] Gabriel PÉRIÈS et David SERVENAY : *Une guerre noire - Enquête sur les origines du génocide rwandais (1959-1994)*. La Découverte, 2007.
- [12] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/>

- [dossiers/rwanda.asp](#), 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.
- [13] SÉNAT DE BELGIQUE - COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda 1-611/(7-15) 1997/1998*. Sénat belge, 6 décembre 1997.
- [14] Didier TAUZIN : *Rwanda : je demande justice pour la France et ses soldats ! Le chef de l'opération Chimère témoigne*. Ed. Jacob-Duvernet, 4 avril 2011.